

ŒUVRES DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

(TOME VI)

Poitiers, Henri OUDIN, Libraire-Éditeur.

Paris, Victor Palmé, Libraire-Éditeur.

Les œuvres de Monseigneur l'évêque de Poitiers ne sont pas seulement un des grands monuments théologiques et littéraires de notre époque; en même temps qu'elles contiennent d'éloquents peintures de mœurs, accompagnées de salutaires leçons, elles offrent l'intérêt d'une histoire abrégée et impartiale de l'Eglise et de ses luttes actuelles, avec l'avantage d'un arsenal où la foi et la science catholiques peuvent trouver en abondance des armes anciennes et nouvelles, pour combattre et mettre à néant les erreurs contemporaines. Nous ne connaissons pas de livre récent dont la lecture soit plus attachante et plus instructive, non-seulement pour les ecclésiastiques, mais pour les laïques sérieux et lettrés, que la lecture des œuvres de Monseigneur Pie. Les premiers y puiseront des matériaux nombreux pour la chaire chrétienne, des avis précieux pour le saint ministère, des idées hautes et sublimes de leur vocation, et un attachement mêlé d'enthousiasme pour la théologie qui règne et commande dans tous les écrits du nouvel Hilaire; les seconds, c'est-à-dire les laïques, y apprendront des vérités importantes, échappées jusqu'ici à leur attention; ils y recueilleront des appréciations saines et exactes sur les hommes et les choses de ce temps, et, s'ils étaient par hasard le jouet d'illusions

libérales, ces illusions s'évanouiraient vite à la lumière des grands principes que l'évêque de Poitiers ne se lasse pas d'affirmer magistralement et d'établir d'une façon victorieuse (1). Les uns et les autres s'imprèneront plus ou moins du surnaturel qui abonde en ces livres avec tant de plénitude.

Ce qui étonne dans le successeur de S. Hilaire, c'est plus encore la netteté des concepts et l'élévation de la pensée, que l'aisance et la grâce du style; l'éloquent diseur est surtout un grand penseur. C'est, du reste, parce qu'il possède éminemment le mot de la science, que Monseigneur Pie a le mot simple qui la met à la portée de tous. Sous sa plume ou sur ses lèvres, les sujets les plus métaphysiques et les plus abstraits revêtent un grand charme; le style suffisamment orné a toujours la limpidité de la pensée qu'il exprime.

C'est la fortune et la force de l'évêque de Poitiers, ainsi qu'il le disait dernièrement lui-même, de n'avoir jamais à proférer une parole qui ne soit la reproduction et le développement de celle de ses devanciers inspirés. Le Saint-Esprit est le maître par excellence de Monseigneur Pie; les livres saints sont la mine inépuisable où l'illustre pontife sait trouver des paroles assorties à tous ses discours, à tous ses écrits; paroles dont il a le secret de faire jaillir des aperçus nouveaux et ingénieux, et dont il tire un parti toujours habile en même temps qu'opportun. Au reste, l'évêque de Poitiers ne connaît si bien et si utilement la Sainte Ecriture, que parce qu'il l'étudie sans cesse, soit en scrutant ses textes, soit en les éclairant les uns par les autres, et aussi, disons-le, parce qu'il lit les Pères et les Docteurs qui l'ont illustrée par leurs commentaires. Si Monseigneur Pie était moins théologien,

(1) Je connais un laïque, entre autres, qui a lu et relu les œuvres de Mgr Pie, et qui y a puisé une rectitude de jugement et une élévation d'idées qu'il n'aurait certes point, sans son commerce fréquent avec les écrits de l'illustre prélat.

il ne ferait point parler les auteurs inspirés autant et aussi bien qu'il le sait faire. Mieux que personne, il comprend que « les oracles divins ne peuvent être entièrement pénétrés sans le coup d'œil perçant de la théologie scolastique, à laquelle appartient le privilège d'entrer très-avant dans les divins mystères et de repousser les fausses interprétations de la parole de Dieu (1). »

Encore bien qu'il soit au fond théologien scolastique, l'évêque de Poitiers sait éviter avec soin la terminologie et la forme didactique de l'école; il a de la scolastique le nerf et la moëlle, sans en avoir l'écorce âpre et sèche; il s'en sert, mais comme d'une charpente osseuse qu'il prend soin de revêtir d'une chair substantielle, empruntée aux écrits des Pères, et d'habiller d'ornements précieux que son imagination lui fournit, que son goût pour le beau lui inspire.

Un des grands avantages de Monseigneur Pie, c'est qu'il ne traite jamais une question sans l'avoir examinée au point de vue théologique, sans s'être auparavant rendu compte de la doctrine commune ou du sentiment le plus agréé du Saint-Siège. De là vient que, chez lui, l'exactitude doctrinale marche de pair avec la hauteur des aperçus; l'orateur ne nuit pas au théologien; que dis-je? c'est souvent le théologien qui fait éclater l'orateur.

Le style de Monseigneur de Poitiers est abondant; il n'est ni *alinéatique*, ni déclamatoire. C'est un grand fleuve qui coule le plus souvent à pleines rives, mais qui rarement bondit, écume et déborde; le mouvement est plutôt dans la pensée que dans l'expression. Ce style cependant sait se prêter à tous les sujets; tantôt il a la majesté et l'ampleur de la période cicéronienne, tantôt le tour agréable, tantôt le trait spirituel et incisif, quelquefois l'accent de l'indignation ou celui de l'attendrissement; ici, il a la simplicité d'une

(1) V. Pallavicin. Hist. Concil. Trid., lib. VII, cap. 3.

charmante causerie; là, l'élévation soutenue d'un discours académique. Il emprunte tour à tour à la logique sa précision et sa fermeté, à la rhétorique ses ornements, à la poésie sa splendeur, à la métaphysique sa pénétration, à la théologie sa sûreté et parfois sa sublimité.

Des aristarques pointilleux pourront trouver matière à quelques menues critiques dans les nombreux écrits de l'évêque de Poitiers; telle ou telle expression leur semblera peut-être moins propre, telle explication d'un texte trop forcée, tel aperçu plus ingénieux que solide; mais qu'est-ce que ces ombres, si ombre même il y a, au milieu de tant de clartés? Pour moi, je préfère me baigner dans les flots de lumière qui jaillissent des œuvres du nouvel Hilaire, que de rechercher, avec la loupe, les quelques points moins brillants qui d'ailleurs se noient dans les splendeurs de l'ensemble.

Le 6^e volume des œuvres de Monseigneur Pie, sur lequel seulement j'ai à appeler l'attention des lecteurs de la Revue, contient 623 pages, et 42 pièces diverses, dont la première est une *Lettre pastorale* du 28 octobre 1866, et la dernière une *Homélie* prononcée dans la cathédrale de Poitiers le 16 octobre 1870. Dans cet intervalle de quatre ans, que d'événements, et quels événements se sont accomplis! Les plus importants ont été examinés, appréciés, jugés par l'évêque de Poitiers, à la lumière de la théologie catholique (qui a le privilège de juger de tout au point de vue religieux), et cela, avec un tact exquis et une courageuse fermeté, relevée par un noble et apostolique langage. Ce volume, comme les précédents, nous montre son auteur sous toutes ses faces: pasteur prudent, docteur éminent, orateur distingué, tel nous apparaît l'illustre prélat dans ses *Entretiens synodaux*, dans ses *Lettres* et *Mandements*, et dans ses *Discours*. Parlons d'abord des *Entretiens synodaux*.

I.

Le grand office de l'évêque est d'enseigner. C'est le premier devoir que Jésus-Christ impose à ses Apôtres : *Euntes ergo docete*. Monseigneur de Poitiers comprend et accomplit à merveille cette sublime fonction. Toujours et partout il tient à instruire, et se plaît à répandre la doctrine comme une pluie bienfaisante ; *Ipse tanquam imbres mittet eloquia sapientiæ suæ*. Il est vraiment un de ces pasteurs selon le cœur de Dieu qui paissent leur troupeau de science et de doctrine : *Et dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos doctrina et scientia* (Jérém., III, 13). Or, au nombre des brebis à qui l'évêque doit donner la science en nourriture, figurent, en première ligne, les ministres du sanctuaire, qui, plus que les fidèles, ont besoin de l'aliment doctrinal, afin qu'ils puissent, à leur tour, le distribuer aux autres. Monseigneur Pie n'a garde de laisser son clergé dans la disette intellectuelle. Il aime à lui donner les instructions dogmatiques et morales réclamées par les besoins de l'époque, à perfectionner et fortifier sa science, à lui signaler, en les exposant et en les expliquant, les actes émanés du Saint-Siège. C'est d'ordinaire dans ses synodes diocésains, dont chaque année voit régulièrement le retour, que l'évêque de Poitiers publie les actes pontificaux récemment édictés à Rome ; et c'est durant ces mêmes synodes ou pendant les retraites dont ils sont précédés, qu'il a avec le clergé réuni autour de lui, ces *Entretiens* remarquables, où il verse, avec tant d'esprit et d'à-propos, ses pensées les plus intimes sur les personnes et les choses, dans le sein de ses fidèles coopérateurs. C'est en ces *Entretiens*, trop peu connus, qu'il les initie à ses tristesses et à ses craintes, à ses joies et à ses espérances.

« C'est mon habitude..... de n'avoir rien de caché pour

vous dans ces entretiens synodaux, qui sont de véritables conversations de famille, » disait-il, en ses *Entretiens de 1867*. « Quand l'évêque, par l'imposition des mains et l'onction sacerdotale, vient de se donner des frères, en créant de nouveaux prêtres, il leur adresse ces paroles de Jésus-Christ à ces disciples : « Désormais je ne vous appellerai point mes » serviteurs, mais mes amis, parce que vous saurez tout ce » que j'aurai opéré parmi vous (1)... » C'est ma joie, Messieurs, d'en agir ainsi avec vous dans ces réunions annuelles... Non, vous n'êtes point mes serviteurs, car le serviteur ignore ce que fait son maître : *jam non dicam vos servos, quia servus nescit quid faciat dominus ejus*; tandis qu'à l'exemple du divin Maître Jésus, je vous fais connaître comme à mes amis tout ce que j'ai opéré au milieu de vous : *quia omnia cognovistis quæ operatus sum in medio vestri* (2). Ma vie et mes actes n'ont point et n'auront jamais de mystères pour vous. » (Entretiens avec le clergé, en 1867, p. 72 et 73.)

C'est dans ces mêmes entretiens que l'évêque de Poitiers, arrivant de Rome, où il avait assisté aux fêtes du centenaire, raconte à son clergé ce qui *a été fait*, ce qui *a été dit*, et ce qui *a été annoncé comme devant se faire*.

Ce qui *a été fait*, c'est la canonisation d'un assez grand nombre de serviteurs de Dieu. Et à ce propos, après avoir établi que les causes de canonisation de saints relèvent privativement du pape, *ad papam pertinet private*, et que son jugement en ces matières est infaillible, Monseigneur Pie répond à une allégation de certains prétendus défenseurs de la dignité et de l'autorité épiscopales :

« En définitive, nous disent-ils, l'épiscopat tout entier ne participe point à ces actes avec l'autorité de la judicature

(1) *Pont. Rom., de ord. presbyt.*

(2) *ibid.*

qui lui appartient de droit divin, et la hiérarchie n'est convoquée là que pour entendre un jugement qui n'est pas rendu par elle. »

Voici la réponse :

« Il existe dans la capitale de la France un conseil supérieur et consistorial qu'on appelle le conseil impérial de l'instruction publique. Là se tranchent des questions où la doctrine est fortement en cause..... Or, plusieurs évêques sont appelés et quelques uns d'entre eux font deux fois l'an plus de 300 lieues pour assister à ce conseil, où l'épiscopat n'a pas la prépondérance..... Remarquez-le bien, je n'ai pas la pensée et la volonté de blâmer la présence des évêques dans ces réunions. Jamais je n'ai pu me résigner, pour mon compte, à en faire partie ; mais étant admises les réserves qu'a stipulées le Saint-Siège, je respecte le motif qui a pu y conduire et qui peut y retenir de respectables prélats. Seulement, à ces défenseurs délicats et jaloux de l'autorité comme de la dignité hiérarchique de l'épiscopat, je suis autorisé à dire : Tranquillisez-vous sur les consistoires de Rome pour la canonisation des saints, et portez votre attention et vos scrupules d'un autre côté. »

Puis, entrant dans le vif de la question, Monseigneur de Poitiers montre que le rôle des évêques, en cette circonstance, n'est pas un rôle de pure forme, et qu'ils sont suffisamment renseignés pour donner, même en le motivant, l'avis qu'on leur demande. Mais il faut entendre les accents vraiment éloquents qui s'échappent des lèvres de l'illustre pontife, lorsqu'après avoir parlé des cérémonies imposantes de la canonisation, qui s'accomplirent en la basilique de St-Pierre, le jour fixé pour la célébration du centenaire, il s'écrie :

« Ah ! Messieurs, quelle grande et noble façon de célébrer le dix-huit-centième anniversaire de la mort des saints Apôtres Pierre et Paul ! Ai-je bien dit : la mort ? N'est-ce pas plutôt la vie qui a commencé pour eux au jour de leur martyre ? Quels morts que ceux dont le nom, dont l'histoire, dont la destinée, dont l'autorité, dont la doctrine, dont la mission attirent l'univers entier autour de leur dépouille après

dix-huit-siècles écoulés ! C'est bien le cas de dire : *Vivent mortui tui, Sion, interfecti mei resurgent* : Tes morts seront vivants, ô Rome, et nos tués se dresseront debout.

« Et debout aussi sera, au dessus de leur tombe, le continuateur de leur autorité et de leur enseignement. Seigneur Jésus, si ce que nous avons eu ces jours-ci sous les yeux, c'est la papauté humiliée, dépouillée, réduite presque à néant, ne pouvons-nous pas dire que les défaites de votre Eglise sont triomphantes à l'envi des victoires de tous les empires et de tous les royaumes profanes ? Quel est, en Europe, le potentat qui n'échangerait sa fortune et ses succès contre une infortune qui reluit de tant de gloires ? O monarque spirituel de la terre, ô roi de la cité sainte et du patrimoine séculaire de l'Eglise, je ne sais pas où pourront vous conduire et vous jeter les orages de demain. Mais je sais qu'hier vous contempriez autour de votre trône cinq cents têtes couronnées au-dessus desquelles planait votre tête ceinte du triple diadème ; et je sais aussi que, dans cette assemblée de souverains, toutes les vertus, toutes les lumières, toutes les grandeurs intellectuelles et morales étaient représentées comme en un sénat de rois, appliqués à glorifier les triomphes de l'esprit, l'héroïsme du courage, les prodiges de la sainteté. O pontife-roi, j'ai regardé au visage les autres grandeurs de la terre, et Dieu me préserve d'avoir conçu envers elles aucun autre sentiment que celui du respect ; mais je n'en ai pas moins le droit et la satisfaction de pouvoir vous dire : « Vous êtes beau par-
« dessus les autres enfants des hommes :..... votre siège a pour lui les
« siècles et encore les siècles ; le sceptre de votre règne, c'est la droi-
« ture..... Avec cette beauté et cette majesté qui vous accompagnent,
« reprenez votre marche et réglez : *Specie tuâ et pulchritudine tuâ*
« *intende, prosperè procede et regna* (1). »

Dans le second point de ce même entretien, après avoir résumé l'allocution pontificale du 26 juin aux évêques, et les paroles adressées par Pie IX aux dix ou douze mille prêtres accourus de tous les points du monde pour les fêtes du centenaire, Monseigneur de Poitiers en vient à parler du discours

(1) Ps. XLIV, 3-8.

par lequel les évêques, à la date du 1^{er} juillet, exprimèrent au Saint-Père leurs sentiments et leurs remerciements.

« Certains hommes, dit-il, très disposés à s'applaudir et à se réjouir des dissidences et des défections qui se produiraient dans le corps épiscopal, n'avaient pas craint d'assurer que le langage des évêques en 1867 n'aurait plus la même fermeté qu'en 1862. A les entendre, des éléments nouveaux avaient été introduits dans les rangs de la hiérarchie, et ces éléments étaient désormais assez nombreux et assez prépondérants pour rompre le faisceau de l'ancienne unanimité.....

« Manifester de tels espoirs, Messieurs, serait un acte de haute maladresse, si ce n'était une insinuation outrageuse et calomnieuse. Non, dans un pays et dans un clergé tel que le clergé de France, je ne puis me résigner à croire que personne accepte jamais, directement ou indirectement, la mission et le rôle d'affidé ou même de confident, combien moins celui d'agent et de commissaire secret de la puissance séculière, au sein des assemblées canoniques ou extracanoniques de l'épiscopat. Comme il est démontré qu'on n'y conspire jamais contre les pouvoirs, la fonction de mandataire ou de correspondant du pouvoir y serait justement flétrie par des qualifications très-sévères. Laissons aux sectes phocéennes leurs menées et leurs coteries. Nous sommes la grande Eglise libre, autonome, qui a sa vie propre, son organisation, ses institutions, ses lois, ses chefs, ses assemblées, son conducteur suprême; et cette grande Eglise ne relève que de Jésus-Christ qui l'a fondée et de l'Esprit-Saint qui l'assiste. Tout mot d'ordre pris en dehors d'elle-même serait indigne de l'Epouse du Christ, et il deviendrait infamant pour quiconque le recevrait. Les catholiques entendent bien être les fils de la libre, et non pas de la servante. Qu'on le sache une fois pour toutes : quelques individus pourront se souiller et se déshonorer, mais les mœurs ecclésiastiques de Byzance ne s'acclimateront pas dans nos rangs. »
(P. 93, 94.)

Enfin, dans la troisième partie de son entretien, le prélat aborde la question du futur Concile et entre dans des détails pleins d'intérêt. L'espace ne nous permet de faire, à notre vif regret, que quelques citations bien incomplètes.

« Un Concile ? Qui donc a pu concevoir cette pensée ? Ne murmure-t-on pas de côté et d'autre le nom de celui-ci ou de celui-là qui, placé à tel ou tel point de vue, aurait suggéré et fait prévaloir ce grand projet ?..... La vérité; la voici :

« Préoccupé de tous les maux et de tous les besoins de la Société chrétienne, Pie IX, à la date du 25 Avril 1863, avait fait adresser déjà à quelques évêques des principales nations catholiques, une lettre où il annonçait son intention d'assembler un concile général. Sans faire une question de l'opportunité de la chose en elle-même qui était un point jugé à ses yeux, il leur demandait, sous la loi du secret le plus étroit, ce qu'ils croiraient de plus expédient à traiter dans cette assemblée, eu égard aux erreurs et aux abus existants dans leurs contrées respectives. Les évêques honorés de cette communication se sont empressés d'y répondre. Nul d'entre eux, à une seule exception près, n'éleva d'objection contre la pensée d'un concile; la plupart y applaudirent chaleureusement. » (P. 96, 97.)

Plus tard, l'évêque qui avait fait des représentations contre le projet du Concile, changea d'avis, et devint un de ses adhérens les plus actifs.

« Après cela, Messieurs, me demandez-vous quel sera le programme du concile, quels en seront les fruits ? Le programme, c'est l'initiative du pontife romain, ce sont les vœux de l'épiscopat et la décision suprême de son chef qui en détermineront la teneur; il ne nous appartient pas de le prévenir » (réponse fort juste à l'adresse de ceux qui seraient tentés de prétendre que l'épiscopat a un droit absolu d'initiative dans les conciles généraux); « Les fruits, c'est Dieu qui les tient en ses mains.... A coup sûr, le concile ne fera rien que de sage et d'utile : l'assistance de l'Esprit-Saint le garantit contre toute faute, contre toute erreur. Mais la part de l'intervention humaine, le rôle de la liberté créée subsiste. Et selon les dispositions que les hommes y apportent, le concile peut être aidé ou entravé dans sa marche et dans ses opérations.

« J'ai parlé tout-à-l'heure de manœuvres stériles, de calculs impuisants... .. N'avons-nous rien à redouter, n'aurons-nous rien à souffrir

des collusions de la fausse liberté avec l'ingérence césarienne et l'intrigue politique ? »

Mais entendons la fin :

« L'esprit de Dieu ne se laissera pas instruire et gouverner par l'esprit de l'homme. Les principes immuables de la vérité ne s'assujétiront point aux caprices de ce qu'on appelle les idées modernes. Enfin le petit nombre d'hommes d'Eglise, qui, après s'être ralliés, soit par conviction, soit par tactique ou par faiblesse aux fausses idées de notre époque, et après y avoir rallié diverses catégories d'esprits honnêtes, se flattent d'exercer bientôt leur empire dans une sphère agrandie par le moyen du concile, ne tarderont pas à s'apercevoir que la hiérarchie catholique, nourrie des traditions du passé et assistée d'en haut, n'est pas maniable comme les académies ou les salons.... Celui qui a promis d'être au milieu de ses disciples assemblés en son nom, ne souffre pas qu'aucune force irrégulière, qu'aucune action usurpée, y prévale contre sa présence et son action divine (p. 99 et suiv.). »

L'entretien de 1868 roule sur l'état actuel des intérêts de la société et de l'Eglise; c'est dire l'importance de cette pièce. L'évêque de Poitiers se taisait depuis quelque temps. Son silence avait été remarqué *par quelques gens de bien, naïfs dans leurs pensées et dans leur langage*. Il ouvre à ce sujet son cœur aux prêtres qui l'entourent et leur dit, entre autres paroles, celles-ci qui sont empreintes d'une grande sagesse :

« L'évêque n'est pas de ceux en qui l'amour réel ou prétendu de la vérité a créé l'habitude et le besoin de l'opposition. La critique constante sans discernement et sans intermittence n'est pas une preuve d'indépendance d'esprit et de caractère; c'est un autre genre de servitude. L'indépendance consiste à n'être esclave ni du pouvoir ni des partis, à résister aux courants de l'opinion, comme aux usurpations de l'autorité.... Nos devanciers ne nous ont point donné l'exemple des hostilités systématiques et permanentes; et S. Hilaire nous a appris qu'il y a un égal danger à ne se taire jamais et à se taire toujours (1). »

(1) S. Hilar., contr. Const., I.

Cela dit, Monseigneur Pie fait un tableau triste et éloquent de l'état de la société en France et en Europe (1868), et semble percer de temps en temps le voile mystérieux de l'avenir :

« L'erreur lève le front avec une audace sans exemple, elle ne garde plus de mesure : toutes les vérités sont attaquées, niées, outragées, les vérités de l'ordre de la raison comme celles de l'ordre de la foi, les vérités morales comme les vérités dogmatiques, les vérités qui intéressent la société humaine comme celles qui se rapportent à la révélation et à l'Eglise..... Le blasphème respire librement, l'impiété est maîtresse de la situation ; l'homme de foi et l'homme de bien n'ont plus guère leur place dans l'ordre de choses existant, du moins ils ont mille précautions à prendre pour se faire pardonner les principes auxquels ils veulent rester fidèles. Pendant ce temps, les foules se dépravent, s'égarant, se corrompent,..... les plus stupides préjugés se propagent, les haines les moins raisonnées grandissent et se fortifient : qu'une étincelle vienne mettre le feu à ces passions inflammables, et l'incendie éclairera des scènes d'horreur comme en ont vu nos pères. »

L'étincelle est venue, et de vastes incendies ont éclairé des scènes plus horribles que celles dont nos pères avaient été les tristes témoins. L'évêque continue :

« Et si nous regardons plus loin, si nous considérons l'Europe, si nous considérons le monde, le sujet d'effroi est bien plus grand encore. Depuis que ce dernier et difficile équilibre que la politique très contestable du 17^e siècle avait substitué, du moins comme un expédient, à l'ancienne constitution de l'Europe chrétienne, a été rompu par des hommes sans prévoyance comme sans foi ; depuis que la clef de voûte de l'édifice social, qui était la papauté, a été inconsidérément ébranlée ; ou plutôt, depuis que, trahie par les hommes, elle se soutient en l'air, comme par miracle, et ne porte plus sur ses colonnes naturelles qui se sont isolées d'elle ; depuis que toutes les notions de la justice et du droit des gens ont été foulées aux pieds ; depuis que les nations chrétiennes et celle d'entre elles qui avait mérité d'être qualifiée d'un glorieux superlatif, ont abjuré leur mission, et déclaré le divorce, la rupture entre

la politique et la religion, qu'avons-nous vu ? Nous avons vu nos rivaux grandir partout à mesure que nous nous rapetissions. Nous avons vu, nous avons entendu le protectorat de l'héritier couronné de Photius s'affirmer à mesure que nous répudiions notre protectorat latin, le schisme arborer et lever plus haut son drapeau à mesure que nous cachions le nôtre.....

« Cependant une autre nation tard venue, qui ne comptait pas parmi les puissances de la chrétienté, et dont celle-ci a inconsidérément favorisé la naissance malgré les prévisions, les réclamations et les injonctions du chef de la chrétienté, la Prusse, s'étend et s'élève à vue d'œil. Après que nous avons servi ses desseins en procurant à plaisir l'abaissement de notre plus naturelle et de notre plus nécessaire alliée, cette puissance ambitieuse reprend le rôle de l'ancien empire d'Allemagne, et dès aujourd'hui, elle a conquis en Europe le rôle pondérateur qui n'avait depuis longtemps appartenu qu'à nous. »

N'oublions pas que ces paroles si chrétiennes et si patriotiques ont été prononcées en 1868.

« Joignez à cela, dit plus loin Monseigneur Pie, joignez à cela les passions frémissantes de la plèbe des grandes villes, les théories de partage et de nivellement prêtes à passer dans les faits, les menaces renaissantes contre la religion, contre la propriété, contre la famille, en un mot, l'anarchie, la ruine, le pillage qui s'avancent à vue d'œil sous le couvert des fausses libertés dont la revendication insolente et l'octroiement impolitique sont le prélude de la fin..... Voilà, Messieurs, le tableau de la situation..... (p. 210 et suiv.) »

Deux ans, plus tard, l'empire s'écroulait non-seulement à la suite des victoires prussiennes, mais à la suite d'une émeute dont le triomphe avait été préparé par une licence effrénée de paroles et d'écrits. L'Evêque de Poitiers se demande ensuite si le mal est sans remède. La réponse à cette question mérite être lue toute entière. Nous en extrayons seulement le passage suivant :

« Nous vous l'avons dit souvent : l'Eglise de la nouvelle loi est occidentale, elle a son siège à Rome ; il lui faut des appuis et des sou-

tiens en Occident. Or, jusqu'à cette heure, la providence semble n'avoir encore rien préparé qui puisse remplacer la France. Le mal est venu des égarements momentanés de la France ; le salut viendra et ne peut venir que des salutaires retours de la France. »

Cette dernière phrase, prise à la rigueur, serait trop absolue. Mais on comprend la pensée de monseigneur Pie, et surtout l'on admire son vrai patriotisme.

Dans un entretien subséquent, le docte et prudent Prélat, traitant magistralement une question relative au Sacrement de Pénitence, expose avec précision et délicatesse à la fois la Bulle *Sacramentum Penitentiae* de Benoît XIV, et les derniers actes du Saint-Siège relatifs à cette matière. Nous engageons tous les prêtres à lire et à méditer ce doctrinal et pratique entretien.

Les entretiens de 1869 avec le clergé assemblé pour la retraite annuelle et le 13^e synode diocésain ont une importance qui n'échappera à personne. Après avoir engagé les prêtres réunis autour de lui à faire une bonne et sainte retraite, au nom du concile, Monseigneur de Poitiers entre en matière. Nous ne le suivrons pas dans cet entretien, qu'il faut lire d'un bout à l'autre ; nous glanerons seulement ça et là quelques épis au milieu des gerbes qu'il entasse :

« Vous le dirai-je, Messieurs ? Dans ses rapports avec le dehors, je crains moins pour le prochain concile les difficultés qui viendront du camp de l'autorité que celles qui viendront du camp de la liberté ; ou du moins c'est principalement à cause des excitations provenant de celui-ci, que je reste inquiet sur les interventions de celui-là. » (P. 432, 433.)

Ne dirait-on pas que l'Évêque de Poitiers pressentait ce qui devait se passer plus tard ? Seulement il n'avait pas deviné que les deux camps se confondraient en un seul dans la personne d'un homme qui a été à la fois *ministre* et *libéral*. Monseigneur Pie établit ensuite que le concile devra néces-

sairement s'occuper de l'erreur dominante de ce siècle. Et cette erreur,

« C'est la rupture des peuples avec le christianisme, c'est la sécularisation de tout l'ordre social, en un mot c'est le naturalisme politique.

« Or, Messieurs et chers coopérateurs, de quel côté se produira l'effort le plus énergique pour arrêter le Concile dans son œuvre ? Je vous l'ai dit, les menées secrètes aussi bien que les discussions publiques que nous avons pu suivre depuis un an ne permettent guère d'en douter. Les libéraux seront nos adversaires autant et plus encore que les césariens. Définissons les uns et les autres.....

« Lors donc que nous parlons du césarisme et du libéralisme, à Dieu ne plaise que nous nous mettions en opposition avec la vraie autorité, ni avec la vraie liberté ! Le césarisme, c'est l'autorité humaine se déclarant la règle absolue de l'ordre social, et soustrayant tous ses actes au contrôle doctrinal ou moral de l'autorité religieuse. Le libéralisme, c'est la liberté humaine animée exactement de la même prétention, et réclamant pour la raison et l'esprit humain ce que de l'autre côté on réclame pour le pouvoir.

« Dans le cas présent, la thèse du césarisme et celle du libéralisme n'en font qu'une : s'opposer à toute délimitation ou de l'autorité ou de la liberté par la doctrine de l'Eglise. Et parce que les thèses se confondent, encore que ce soit dans des fins qui semblent différentes, néanmoins, ainsi qu'il arrive toujours, en pareil cas, la conjonction se fait, le concert s'établit. Divisées sur d'autres points, les personnes s'entendent et se rapprochent pour la défense d'un intérêt commun. Les contempteurs, les plus hautains de l'établissement politique actuel négocient avec ses agents et ses ministres, ne font pas difficulté d'aller jusqu'au souverain, et ne négligent aucun des avantages qu'ils peuvent faire de cette coalition. De leur côté, les hommes du pouvoir oublient des antipathies et des agressions dont ils pourraient se plaindre, s'aident volontiers de ces opposants qui se font, pour le cas actuel, ses auxiliaires très actifs et passablement complaisants. La partie s'engage et surtout elle se poursuit dans une entente qui devient presque cordiale. On se communique les renseignements, on se fait les confidences réciproques..... C'est ainsi que l'affinité des erreurs aboutit, de la façon la plus inat-

tendue et pourtant la plus immanquable, à l'affinité des esprits et au rapprochement des personnes. » (P. 435, 436.)

Ici, je tire une parenthèse, et je sens le besoin de répondre à une objection qui a pu se produire dans l'esprit du lecteur : si Monseigneur de Poitiers, dira-t-on, ne s'est pas trompé sur l'alliance du césarisme et du libéralisme pendant le concile, il s'est du moins mépris en pensant que le concile ne passerait pas à côté de la question capitale, selon lui, des temps actuels, celle du naturalisme politique ; car le concile n'a pas abordé cette grosse question. Il est vrai, répondrai-je, mais pourquoi ne l'a-t-il pas fait, si ce n'est parce que la question de l'infailibilité pontificale a, grâce aux opposants, absorbé presque tout son temps ? et serait-il téméraire de supposer que quelques-uns au moins de ces opposants ne mettaient tant d'empêchement à la définition de l'infailibilité pontificale, que pour empêcher le concile d'entrer dans l'examen du libéralisme moderne, ou pour éviter l'obligation de repousser *aussitôt et absolument*, sans attendre le consentement des Evêques, des doctrines déjà condamnées ou qui ne manqueraient pas de l'être par le Souverain Pontife se prononçant tout seul ?

« Vous connaissez maintenant, Messieurs, continue l'Evêque de Poitiers, les difficultés en face desquelles sera placé le concile, et les influences avec lesquelles il devra compter et contre lesquelles il devra lutter avant, pendant et après sa célébration. Est-ce à dire que ces difficultés l'empêcheront d'accomplir ses œuvres. Non assurément. »

C'est qu'en effet le concile n'est pas terminé, et que tôt ou tard il reprendra ses travaux interrompus, et accomplira les œuvres dont veut parler monseigneur Pie. Mais dût-il en rester là où les choses en sont, je dis qu'en définissant la souveraineté pleine et entière et l'infailibilité du Pape, le concile a implicitement accompli toutes ses œuvres. Car le Pape désormais, à lui tout seul, pourra, d'une façon incontestée et

incontestable, porter le dernier coup au libéralisme moderne ou au naturalisme politique.

Voici la fin de ce même entretien de 1869 (la date doit être remarquée).

« J'ai dit en commençant... que si nous sommes à la veille de grandes choses dans l'Eglise, vraisemblablement nous touchons à de grandes crises dans la société. Le régime actuel, moyennant d'incontestables éléments de force, a pu nous donner un assez long bail d'ordre apparent. Dix-huit ans de prospérité matérielle, dix-huit ans sans le désordre de la rue : notre histoire depuis quatre-vingts ans ne nous permet pas de faire absolument fi d'un état de choses qui a produit ce résultat ; et l'Eglise, fidèle à ses propres traditions, s'est efforcé d'user du bienfait de cette paix quelconque pour l'avancement du règne de Dieu et pour le service des âmes. Mais ce régime n'a pu se donner à lui-même le principe de la stabilité et de la durée, parce que Dieu n'avait pas la place qui lui appartient, disons-mieux, parce que Dieu a été détrôné du rang qu'il y retenait encore. L'ébranlement est commencé, et il ne s'arrêtera pas. » Ici, monseigneur Pie semble lire dans l'avenir : « Nous verrons des jours mauvais, de ces jours dans lesquels le plus difficile n'est pas d'accomplir le devoir, mais de le connaître.

« Si ce langage était entendu au-delà de cette enceinte, nous serions accusés de nous faire prophètes de malheur. Il est toute une classe de nos concitoyens qui ne veut pas concevoir d'alarmes, et qui ne souffre pas qu'on se défie de l'avenir.... A les entendre, le pays est désormais garanti contre toutes les explosions volcaniques des révolutions.

« Vous souvenez-vous, messieurs, de l'effroyable catastrophe occasionnée l'an dernier à Bordeaux par l'explosion d'un dépôt d'huile de pétrole ? L'incendie avait dévoré toute une suite de maisons..... Seulement à la lueur de la flamme, apparaissait au-dessus de ces ruines fumantes un écriteau qu'une sorte de fatalité ironique avait seul préservé et sur lequel demeurait très intact et très-lisible le dernier mot écrit en lettres colossales : DÉPÔT D'HUILE DE PÉTROLE INEXPLOSIBLE !! Image très fidèle de la sécurité qu'on cherche à nous inspirer à cette heure. » (P. 439 et suiv.)

Les entretiens synodaux de Monseigneur Pie sont, on le

voit, une mine féconde, où les ecclésiastiques peuvent puiser de véritables trésors de doctrine, et une foule d'idées saines à opposer aux erreurs courantes. Nous regrettons d'avoir mutilé ces entretiens ; puissions-nous cependant avoir inspiré à plusieurs de nos lecteurs la pensée de les lire en entier et de les méditer !

Ce serait peut-être ici le lieu de parler des *Discours* de l'Evêque de Poitiers ; mais nous nous réservons d'en faire la matière d'un second article. Nous allons donc aborder les *Lettres* et les *Mandements*.

II

L'Evêque de Poitiers ne se contente pas d'entretenir son clergé dans les retraites et les synodes ; il lui adresse de temps en temps *des Lettres* où la doctrine et les aperçus élevés se mêlent au charme de l'allocution et aux conseils pratiques. Je signale en passant : 1° *la Lettre pastorale concernant les prochaines solennités du XVIII^e centenaire de la mort des saints apôtres Pierre et Paul*, dans laquelle, s'élevant avec force contre ceux qui insinuaient alors que Rome et le Pape craignaient le concile, monseigneur Pie montre que jamais le Siège apostolique n'a insisté davantage pour la tenue périodique des conciles provinciaux ; et que personne, plus que le Pape régnant, n'applaudit à ces grandes assises de l'épiscopat américain, réuni tantôt en conciles provinciaux, tantôt en concile national ; 2° *la Lettre circulaire relative à la dispense du Samedi*. Je citerai seulement quelques passages de cette lettre doctrinale et pratique à la fois :

« L'affaiblissement de l'esprit de pénitence est un des symptômes les plus affligeants de l'époque actuelle. Il semble qu'à mesure que l'iniquité abonde davantage, l'humanité se croit plus parfaitement quitte de toute dette envers la justice divine, et que les actes de mortification

soient un préservatif moins nécessaire à proportion que les attraits du mal et les occasions du péché s'accroissent et se multiplient. Il est des hommes, même religieux, qui se font d'étranges théories sur ce point, et qui saluent comme un progrès de spiritualisme, comme un développement régulier de la civilisation chrétienne, la suppression de tout précepte et de toute abstinence corporelle. Bizarre prétention de notre temps de vouloir ériger tous ses gestes en maximes, et de donner ses défaillances pour des principes ! »

Sans doute l'affaissement de mœurs publiques ou d'autres motifs peuvent et doivent déterminer parfois l'autorité religieuse à infirmer telle ou telle loi canonique, soit par voie d'abrogation totale et absolue, soit sous forme de dispense locale et particulière.

« Mais, reprend le docte Pontife, il n'en faut pas moins éviter de confondre les notions des choses, et d'imputer à progrès ce qui accuse la déchéance des âmes. *La dispense*, dit Saint-Yves, *parce qu'elle s'écarte de ce qui est meilleur, entre dans l'ordre du remède et non dans celui de la récompense*. C'est une concession faite à la faiblesse, ce n'est pas un prix décerné à la vertu..... C'est donc un contre-sens de présenter les déviations de la génération contemporaine par rapport à la discipline (combien plus par rapport à la doctrine !) comme une marche progressive et conforme à l'économie providentielle du plan divin.....

« Enfin, observent encore les interprètes du droit, *tant qu'une loi n'a pas été abrogée, la dispense doit cesser avec la cause qui l'a occasionnée, et il ne faut pas considérer comme un ordre fixe et perpétuel ce que l'utilité a consulté ou la nécessité commandé* (1). A la vérité, lorsque les barrières de la discipline ont été une fois abaissées, rarement les mœurs publiques permettent de les relever. Cependant l'Eglise, qui ne désespère point de l'humanité,..... ne se hâte pas d'abroger ses observances,..... et, sans se bercer d'illusions, elle ne renonce pas volontiers à l'espoir que la société chrétienne, sous le souffle puissant d'en haut, doive renouveler un jour sa jeunesse, comme celle de l'aigle. » (P. 25 et suiv.)

Dans une autre lettre, adressée également à son clergé,

(1) Ivo Carnot., Prolog. in Decret.

l'Evêque de Poitiers célèbre en termes éloquents les résultats du jubilé du quinzième centenaire de saint Hilaire, et s'applaudit d'avoir obtenu du Saint-Siège l'approbation de la congrégation des oblats de saint Hilaire, dont les constitutions sont empruntées, à quelques modifications près, à celles des oblats de saint Ambroise, fondés à Milan par saint Charles. Cette congrégation diocésaine s'emploie aux diverses œuvres de la prédication, de l'enseignement et aux fonctions auxiliaires du ministère des âmes, sous la juridiction de l'ordinaire. Dans cette lettre, nous avons remarqué le passage suivant, qui montre la largeur d'esprit non moins que le sens religieux du successeur de saint Hilaire :

« Certes, il n'entrera dans la pensée de personne de nous accuser d'indifférence ou de prévention à l'égard des ordres religieux. Nous n'avons jamais omis l'occasion d'exprimer notre estime pour la profession publique et solennelle des conseils évangéliques. Nous répétons bien haut qu'on n'a pas la clef de la doctrine ni de l'histoire, si l'on ne sait pas apprécier ce qu'est l'état monastique dans le christianisme et l'ordre régulier dans la constitution de l'Eglise. Aussi ne faisons-nous jamais difficulté de favoriser les vocations, etc. » (P. 333.)

L'Evêque de Poitiers enseigne non-seulement les prêtres, mais encore les fidèles confiés à sa sollicitude pastorale. Le sixième volume de ses œuvres contient *diverses Lettres pastorales* et *Mandements* où l'élévation des idées est rehaussée par l'éclat de la parole. Qu'on lise, par exemple, la *Lettre pastorale* qui ouvre ce même volume et qui *ordonne une quarantaine de prières, par suite du retrait des troupes françaises de l'Etat pontifical* (29 octobre 1866) ; les nobles sentiments de Monseigneur Pie éclatent dans un noble langage :

« Combien de temps le pontife-roi pourra-t-il subsister ainsi, sans territoires, sans finances, sans armée proportionnée aux besoins de la défense, parmi des alertes perpétuelles qui mettent en souffrance tous les intérêts, et quand on proclame journellement autour de lui son ar-

rét de mort ? Dans l'état où nous la quittons, la *motte de terre* réduite presque à rien par l'usurpation, minée et déchaussée par un travail lent et continu, ne sera-t-elle pas emportée par le premier choc du flot révolutionnaire?..... A moins d'une de ces interventions providentielles et quasi miraculeuses, qui n'ont jamais été refusées à l'Eglise, mais dont Dieu seul connaît le jour et l'heure, ne faut-il pas s'avouer à soi-même que le triomphe de l'iniquité est désormais prochain et assuré ?

« Le temps, N. T. C. F., fournira la réponse à ces questions. Mais ce que l'on peut affirmer dès aujourd'hui, c'est que ce triomphe de l'iniquité sera loin d'être complet. La révolution ne cherche pas une victime, mais un complice... Ce qu'ont voulu, ce qu'ont espéré les grands meneurs, c'était un de ces actes de faiblesse par lesquels les souverains souscrivent à leur propre déchéance. La papauté transigeant avec les faits accomplis, et surtout désavouant le principe même sur lequel repose le principat ecclésiastique : les conjurés ont senti que la victoire ne serait pour eux qu'à ce prix. Ils ont compté sans la grande âme de Pie IX, et sans l'Esprit qui l'assiste..... Par la miséricorde de Dieu, si tout est perdu, nous pourrions dire que non-seulement l'honneur, mais, ce qui est mieux encore, que les principes sont intacts. Or, quand le principe reste, le prince n'est jamais définitivement détrôné. Au contraire, quand le principe a été trahi, la personne n'a plus droit à rien, parce que rien ne se personnifie plus en elle. »

Puis, ayant cité les courageuses paroles de Pie IX, paroles dont la modestie tempère la grandeur, l'Evêque de Poitiers continue :

« On a cité souvent avec emphase cette parole, singulièrement amoindrie par le contexte : *Il faut qu'un Empereur meure debout : Imperatorem stantem mori oportet* (1). Ce qu'un César païen avait dit, un pape le saura faire. Or, mourir debout, c'est léguer à l'institution qu'on représente un gage de vie et des arrhes d'avenir. » (P. 4 et suiv.)

La fin de cette lettre est plus éloquente et plus pathétique encore ; nous y renvoyons le lecteur.

(1) *Sueton. in Vesp., XXIV.*

Je mentionnerai en passant *l'Instruction pastorale et le Mandement sur l'observance quadragésimale*, dont les paroles suivantes sont dignes d'être méditées par tous :

« Ne ressemblez donc pas, N. T. C. F., à ces chrétiens irréfléchis qui s'imaginent avoir remporté une victoire toutes les fois qu'ils ont obtenu de l'Eglise une concession nouvelle à leur mollesse, ou qui se croient dispensés de toutes les œuvres de la pénitence quadragésimale parce qu'ils sont munis de dispenses régulières, quant à l'abstinence de certains jours. Que vos maisons n'aient rien de commun avec celles dans lesquelles on peut dire que la notion même du carême a péri, et où l'on ne semble pas se douter que la dispense de l'abstinence n'entraîne pas celle du jeûne. Il nous en coûte de le dire, mais la vérité nous oblige à cet aveu : la discipline de la France, qui s'est glorifiée longtemps d'être plus rigide et plus exacte que celle de plusieurs nations méridionales, tend insensiblement à tomber au dernier degré du relâchement. En acceptant tous les adoucissements introduits ailleurs, nous ne réservons aucun des jours où le maintien plénier de la loi ramène encore les autres pays à la stricte observance du carême primitif. En nous comparant à d'autres peuples, on peut dire que nous sommes descendus désormais au *minimum* de la pratique quadragésimale (1). » (P. 47, 48.)

Je ne dirai rien de la *Lettre pastorale annonçant une indulgence jubilaire, à l'occasion du 15^e anniversaire séculaire de la réception d'un fragment insigne de la croix de N. S.*

(1) A Rome, la règle du droit commun qui interdit les œufs, le fromage, le beurre et le lait, même au repas principal, [subsiste dans sa rigueur le mercredi des cendres, les trois jours des quatre-temps de carême, les deux vigiles de Saint-Joseph et de l'Annonciation, et les jeudi, vendredi et samedi saints. Il en est de même aux autres jours de quatre-temps et de vigile-jeûne. J'ajoute que les jours de *vigile-jeûne* sont plus nombreux qu'en France, et que l'on jeûne les vendredis et samedis durant l'Avent, pour remplacer les vigiles des saints Apôtres. Il va de soi qu'à la collation de tous les jours de jeûne, même de ceux qui ne sont pas de *magro stretto* (maigre strict), on ne se sert jamais de beurre, de fromage, de lait. Et penser qu'il y a des Français qui crient contre le relâchement de la discipline à Rome !

dans le monastère de sainte Radegonde, si ce n'est que cette lettre contient le récit instructif d'un des grands faits qui décorent les fastes de l'église de Poitiers.

La Lettre circulaire au sujet du 50^e anniversaire de l'ordination sacerdotale de N.-T.-S.-P. le Pape donne à l'Evêque de Poitiers l'occasion de faire valoir la dignité de l'ordination sacerdotale : « c'est d'elle que le ministre des autels, quel qu'il soit, tire sa plus haute prérogative. »

« Deux pouvoirs essentiels constituent le sacerdoce. L'un, qui s'exerce sur le corps naturel de Jésus-Christ, consiste à consacrer l'Eucharistie. L'autre, qui s'exerce sur le corps mystique de Jésus-Christ, consiste à régir et sanctifier ses membres qui sont les fidèles..... Mais quant au pouvoir principal qui est la célébration du sacrifice eucharistique, le sacrement par lequel est conféré l'ordre de prêtrise est le même pour tous ; la puissance du sacrificateur n'est pas moindre dans le plus modeste pasteur de village que dans le plus élevé des hiérarques, et le pontife suprême ne s'approche pas de l'autel (pour y sacrifier) avec un autre caractère ou un autre droit que celui dont l'ordination a investi le moindre de ses fils et de ses frères dans le sacerdoce (1).» (P. 373.)

Quelque temps avant cette lettre, Monseigneur Pie adressait à son diocèse la lettre synodale portant promulgation des décrets du concile provincial tenu à Poitiers en janvier 1868. Cette lettre contient l'analyse succincte des travaux de la docte assemblée. Nous croyons être utile et faire plaisir à nos lecteurs, en analysant, à notre tour, cette même lettre, et en en citant quelques fragments. Admirons ici, en passant, cette province ecclésiastique de Bordeaux, qui, depuis 1850, tenait son cinquième concile en 1868, et dont les travaux conciliaires, revus et loués par Rome, sont trop peu connus et pas assez appréciés.

À la suite d'un tribut d'éloges payé à la mémoire de saint

(1) Je me rappelle à ce propos cette parole d'un certain personnage, qui se vantait, par humilité, d'avoir assisté à la messe d'un simple prêtre !!!

Hilaire sur le tombeau duquel ils s'étaient assemblés, à l'occasion du quinzième centenaire de sa mort, les Pères du concile tournent leurs regards vers la sainte Eglise romaine, *comme vers le soleil de la lumière indéfectible* (S. Maxim. *epist.*), et affirment de rechef la primauté du Pontife romain, *devant qui les autres pontifes et primats de la terre s'inclinent, et à qui tous doivent obéissance comme à Jésus-Christ même* (S. Cyrill. *Alex apud D. Thom. opusc. 1*) ; puis, s'unissant à saint Hilaire, ils s'écrient avec lui : *O Pierre, ô bienheureux portier du Ciel, à vous les clefs du royaume éternel ! A vous de porter un jugement dont l'autorité est ratifiée par Dieu même !* (De Trinit. vi.) (P. 342-343.)

La question du principat civil ou du pouvoir temporel du Pape est d'un intérêt trop puissant et trop actuel, pour que les Pères du Concile aient pu la passer sous silence. Ils la traitent donc avec plus d'étendue que dans le concile précédent ; et, ayant établi que l'Eglise doit être libre, libre surtout dans son chef ; et que ce chef ne peut être régulièrement libre et indépendant, comme il doit l'être, qu'à la condition d'être vraiment souverain, ils déclarent de nouveau « que celui-là chargerait gravement sa conscience, qui approuverait ou conseilleraient quoi que ce soit contre cette souveraineté civile du Pontife romain, appuyée sur des droits si sacrés, et justifiée par de si hautes nécessités. » (p. 346).

Dans un quatrième chapitre, où la doctrine surabonde en termes pleins d'éloquence, le Concile aborde une des questions vitales de notre époque, la question de la *morale indépendante*. Après avoir exposé consciencieusement et longuement le système des défenseurs de cette morale qui est la destruction de toute morale, et établi la véritable règle des mœurs, contenue dans la loi naturelle et dans les lois positives ou surnaturelles fondées sur la libre volonté de Dieu, le Concile répond brièvement aux principales objections des philosophes de la libre pensée, et termine son décret par de magni-

fiques paroles, empruntées à saint Augustin. (P. 343 et suiv.)

Dans son cinquième chapitre, le Concile de Poitiers rappelle à l'observation de quelques dispositions des conciles précédents :

« L'enseignement clair en méthodique de tous les points de la doctrine chrétienne étant le premier besoin des peuples, nous avons insisté une fois de plus sur l'obligation où sont les pasteurs et leurs auxiliaires de prendre le texte du catéchisme du Concile de Trente, pour thème ordinaire des prédications de la messe paroissiale. » (P. 356, 357.)

Comme il serait heureux qu'une aussi sage disposition fût universellement observée ! La prédication ne serait pas alors aussi souvent un tissu de lieux communs, un thème à amplifications oratoires, sans doctrine, et quelquefois même une série d'invectives et de reproches, sans fruit aucun pour l'auditeur.

« Il est d'expérience, continue l'auteur de la synodale, qu'en dehors de cette évangélisation suivie et concertée (conformément audit catéchisme trop peu connu et trop peu suivi), l'instruction religieuse des populations est superficielle et à peu près nulle. » (P. 357.)

Le soin des enfants et des malades est expressément recommandé par le Concile. Les enfants qui doivent ne pas rester trop longtemps sans se confesser (à Rome, on les confesse généralement tous les huit ou quinze jours dans les écoles ou collèges), veulent « être préparés à recevoir l'absolution des fautes qui ont pu ou leur faire perdre ou seulement diminuer en eux l'innocence du baptême. » (P. 338.)

« Après qu'ils ont été admis pour la première fois à la table sainte, il ne faut rien négliger pour leur inspirer le goût et l'habitude de la communion eucharistique, seul préservatif efficace (ordinairement parlant) contre les passions et les entraînements de la jeunesse. Dans tous les cas, à partir de ce moment, ils sont astreints à l'obligation du de-

voir pascal, et il serait abusif de les ajourner à une époque plus reculée ; ce qui n'empêche pas de maintenir la coutume salubre de les faire participer, au bout de l'an, à la cérémonie du renouvellement solennel de la première communion. » (P. 358, 359.)

J'ajoute que, dans certains diocèses, ce *renouvellement solennel* se fait, avec fruit, deux ou même trois ans de suite.

Le sixième chapitre est consacré au mariage. Les Pères de Poitiers s'approprient l'enseignement par lequel la chaire apostolique a de plus en plus éclairé cette matière.

« Dans le mariage chrétien, le sacrement n'est point une qualité accessoire, ni un surajouté accidentel ou séparable du contrat, c'est le contrat lui-même, transformé par la grâce et devenu sacrement ; de telle sorte que, si le sacrement fait défaut, il n'y a même pas de contrat, mais une union absolument illicite.

« Le mariage, en sa qualité de chose sainte, relève donc de l'Eglise. C'est à l'Eglise qu'il appartient d'établir des empêchements qui invalident les unions entre chrétiens, de connaître des causes matrimoniales, et de statuer, quand il y a lieu, sur la séparation des époux. »

« Mais l'Eglise, en réclamant ses droits, ne prétend point empiéter sur les attributions de la puissance séculière. Elle reconnaît que les *effets civils* du mariage relèvent de cette puissance.... (P. 360, 361.) »

Les Pères rappellent ensuite *que le mariage étant saint, il faut le traiter saintement*. Et à ce propos, ils s'élèvent, en termes énergiques, contre un désordre qui tend à se répandre de plus en plus chez nous, au détriment de la famille et de la société. L'auteur de la synodale s'exprime ainsi :

« En particulier, il est un désordre qui outrage la loi naturelle et qui n'est pas moins funeste à la société domestique et civile que repoussé par la morale religieuse. Le paganisme lui-même l'a signalé comme la source de tous les maux et de toutes les calamités (Horat. Flacc. L. III, od. 6). L'Écriture le nomme *la chose détestable* (Gen. xxxviii) ; et elle rapporte les châtimens du ciel sur ceux qui s'en rendent coupables. L'expérience quotidienne est d'accord avec la science médicale

et l'économie politique pour en constater les déplorables conséquences. Pour se maintenir à la hauteur de leurs devoirs, les époux se souviendront qu'ils ont à leur disposition les secours de la grâce, la ressource de la prière, l'efficacité des sacrements (p. 362). »

Dans le septième chapitre relatif à la *discipline monastique ou régulière*, les Pères du Concile de Poitiers déclarent, après Pie IX, « que l'état monastique, en tant qu'il réalise cette profession authentique de la perfection chrétienne, *a toujours existé et existera toujours dans l'Eglise* ; enfin ils reconnaissent volontiers que, telle qu'elle est ordonnée par le droit, la discipline des réguliers se concilie parfaitement avec les prérogatives des ordinaires, et ils songent d'autant moins à y porter atteinte que ce serait toucher aux propres droits du siège apostolique. »

Cette déclaration n'était pas inutile après ce qui s'était passé à Paris quelque temps auparavant.

Le huitième chapitre s'occupe des pèlerinages aux tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul, pèlerinages que les Pères favorisent, tout en déclarant que les prêtres ne peuvent les entreprendre que « munis de la permission de leurs supérieurs ecclésiastiques, » mais « permission que ceux-ci se montreront faciles à donner, quand il n'y aura pas d'obstacles sérieux. » (P. 365, 366.)

Le neuvième chapitre a trait aux béatifications et canonisations des serviteurs de Dieu. Sur le dixième chapitre, nous laissons la parole à l'auteur de la lettre synodale que nous analysons :

« Nous n'entreprendrons point, N. T. C. F., de vous exposer ici ce que notre concile de Poitiers a fait dans l'intérêt des études ecclésiastiques. Ecriture-Sainte, théologie, droit canon, histoire de l'Eglise, philosophie, belles-lettres, méthode et discipline scolaire : la matière a été traitée dans un chapitre assez étendu.... Le développement des diverses parties de ce décret demande un travail à part, plus spécialement destiné aux élèves et aux maîtres de nos écoles ecclésiastiques.

Il suffira de vous faire connaître l'appréciation dont Rome a honoré ce travail :

« On peut attendre les plus grands fruits des études dirigées et conduites conformément aux règles que vous avez établies. En particulier, l'enseignement philosophique donné selon la méthode scolastique, et accommodé aux principes de S. Thomas (*ad D. Thomæ placita*) produira le meilleur résultat. Au lieu de cette science superficielle et à peine ébauchée qui est le partage de tant d'esprits, la jeunesse ecclésiastique acquerra par ces exercices une promptitude et une force merveilleuses pour pénétrer dans les profondeurs intimes de la vérité, pour atteindre la solidité de la doctrine, pour démêler et réfuter les erreurs, et elle contractera par là une aptitude plus grande aux fortes études théologiques : d'autant mieux que vous exigez, comme préparation et comme accompagnement de ces études, la connaissance exacte et l'usage habituel de cette langue latine, qui a la garde et qui tient la clef de toutes les sciences, et qui est la langue propre de l'Eglise d'Occident. » (*Epist. Em. Card. Pref. S. Congr. Conc.*)

On voit ici l'importance que Rome attache à l'étude de la philosophie enseignée selon la méthode scolastique et accommodée aux doctrines de saint Thomas. Avec cette philosophie-là, on formera des jeunes clercs, solides en fait de doctrine, capables de discerner et de combattre les erreurs, plus aptes et mieux préparés aux études théologiques, et j'ajoute avec le concile de Poitiers, plus propres à bien faire le catéchisme, et plus capables de se livrer avec fruit à l'exercice de la prédication (1).

Enfin, désireux de seconder selon leur pouvoir les admirables desseins de la divine sagesse, les Pères terminent leurs travaux conciliaires en exhortant les fidèles à une dévotion toujours croissante envers saint Joseph. Tels sont, en substance, les chapitres du concile de Poitiers, concile remarqua-

(1) Les ecclésiastiques gagneraient beaucoup à lire et à méditer les divers conciles de la province de Bordeaux.

ble à plus d'un titre, et qui vient ajouter une gloire nouvelle aux gloires de la province de Bordeaux, laquelle a continué de tenir ses conciles avec autant de fruit que d'éclat.

Le concile de Poitiers se célébrait au commencement de l'année qui a précédé celle de l'ouverture du concile œcuménique du Vatican. Monseigneur Pie tiendra à annoncer lui-même cette future assemblée au clergé et aux fidèles de son diocèse dans une *Lettre pastorale et Mandement* (p. 400), où il touchera, avec sa science et sa grâce habituelles, quelques points généraux se rattachant à la célébration du prochain concile, et redressera, suivant sa coutume, quelques idées fausses :

« Nous ne chercherons point, N. T. C. F., à grandir dans votre esprit l'idée et l'estime que vous avez déjà conçue et que les hommes les moins suspects d'exagération religieuse sont unanimes à se faire du concile œcuménique en lui-même. En prêtant l'oreille aux appréciations des hommes de ce temps, trop disposés à ne reconnaître l'exercice de l'autorité souveraine que dans le fonctionnement régulier des assemblées publiques, nous aurions plutôt à modérer quelques-uns de leurs jugements. »

Après plusieurs pages dans lesquelles il refute avec Bossuet lui-même, l'erreur de quelques-uns qui étaient allés jusqu'à dire que, grâce au concile, la hiérarchie ecclésiastique allait être remise après trois siècles, en possession de sa puissance et de ses droits, l'évêque de Poitiers s'exprime ainsi :

« Qu'on ne nous dise donc plus, N. T. C. F., que le concile œcuménique va remettre la hiérarchie ecclésiastique, après trois siècles, en possession d'une autorité législative, judiciaire, doctrinale, qui n'a pas cessé de résider en elle, et dont elle a fait cent fois usage depuis la clôture du concile de Trente jusqu'à cette heure. La souveraineté est un droit inhérent à l'Eglise. elle lui est intime comme sa propre vie :

Le concile, au contraire, est un fait transitoire, une des manifestations de la vie de l'Eglise, une des formes sous lesquelles son droit est susceptible de s'exercer. » (P. 407.)

Cela dit, le savant prélat proclame la grandeur et l'importance du concile œcuménique, et montre qu'en face des grandes erreurs, des grandes scissions, des grands abus, « le concile général aura toujours, en lui-même et dans l'esprit des hommes, une autorité et une efficacité incomparables. » Ce n'est pas, sans doute, que le concile soit *intrinsèquement* plus infaillible que le pape parlant *ex cathedra*, puisque ce qui fait l'autorité infaillible du concile, c'est la prérogative d'infaillibilité conférée à Pierre d'abord, puis à l'Episcopat uni à son chef, mais, dans le concile, l'infaillibilité en s'étendant du Pape à l'Episcopat, devient *extrinsèquement* plus grande et revêt un caractère plus solennel.

« Sans doute, dit Monseigneur Pie, l'assistance promise et la prérogative accordée par Jésus-Christ au successeur de Pierre lui donnent toujours le droit d'être obéi de tous, et les actes solennels de sa suprême juridiction exigent une soumission universelle. Mais précisément à cause des grâces qui le protègent dans l'exercice de son sublime ministère, le vicaire de J.-C. sait employer, selon les temps, les moyens les plus aptes à le seconder. Le concours qui lui est garanti d'en haut n'est point l'inspiration ni la science infuse. Son devoir est donc de ne négliger aucun des moyens naturels et surnaturels qui peuvent aider au triomphe de la vérité..... L'un de ces éléments c'est l'étude, le conseil, la discussion, la mise en commun de toutes les lumières, de toutes les expériences. Tel est, à ne le prendre que par le côté humain, un des grands avantages et des puissants effets du concile.

« A la vérité, même quand il paraît agir seul, le chef de l'Eglise n'agit point dans l'isolement de sa propre pensée et de sa doctrine particulière. Ce que le langage théologique plus moderne appelle le Pape enseignant *ex cathedra*, les âges précédents l'appelaient le Pape parlant avec conseil : *papa loquens cum consilio*. »

Que les papes s'entourent volontiers de conseils avant de prononcer des décisions *ex cathedra*, c'est là un fait dont on ne saurait douter, et que Monseigneur Pie constate, d'ac-

cord avec tous les théologiens ; mais il ne faudrait pas en conclure que, selon l'illustre prélat, les définitions *ex cathédra* ne seraient infaillibles qu'autant que la papauté aurait pris conseil soit des cardinaux, ses conseillers ordinaires, soit des évêques, soit des théologiens. Ce serait faire du conseil l'un des éléments essentiels à l'infaillibilité pontificale. Or, il est certain que l'assistance infaillible promise au Pape par Jésus-Christ dépend en droit du Saint-Esprit seul, et non du concours de tels et tels éléments qui ne sont pas rigoureusement indispensables.

Une autre *Lettre pastorale adressée de Rome, pendant la célébration du Concile œcuménique, pour le carême de 1870*, est bien digne de fixer l'attention des lecteurs. Nous mettrons sous les yeux des nôtres les passages suivants, si vrais et si significatifs (c'était le temps où des pamphlets inqualifiables avaient cours) :

« Certes, il ne nous avait point été donné, comme à Paul, de prévoir qu'après notre départ il y aurait des ravageurs qui feraient irruption dans le troupeau (Act. xx). Nous n'avions pas imaginé qu'il se lèverait, sinon parmi vous, ce qu'à Dieu ne plaise, du moins parmi ceux dont les écrits ont retenti à vos oreilles, des hommes capables de dire des choses si perverses, et qui travaillent à entraîner des disciples après eux (ibid.) Encore que nous vous eussions souvent signalé les écarts de doctrine, les affaiblissements de vérité, les compromis dangereux et les mélanges adultères qui sont devenus trop familiers aux docteurs d'une certaine marque, rien ne nous autorisait à croire que le respect de l'Église, de sa constitution, de son gouvernement, de ses traditions, de son histoire, de sa prière authentique, enfin de ses enseignements et de ses actes, pût être méconnu à ce point. Leçon terrible, mais salutaire, pour tous ceux qui, substituant leur esprit personnel et l'esprit de leur temps à l'esprit de l'Église, se font trop facilement leurs propres maîtres à eux-mêmes..... »

Le pasteur, à la fin de sa lettre, prémunit ainsi son troupeau :

« Pour vous, N. T. C. F., qui êtes résolus à marcher toujours dans

les mêmes voies qui vous ont été et qui vous seront tracées par l'Eglise, ne laissez point ébranler votre confiance ou troubler votre paix par les vaines paroles qui se disent à cette heure, par les difficultés nullement nouvelles, par les objections cent fois résolues qu'une critique aussi vaine que superbe, également contredite par la raison et par l'histoire, dissémine déloyalement au sein de nos troupeaux en l'absence de leurs premiers pasteurs. L'Eglise est assemblée et cela vous suffit. Elle est réunie dans toutes les conditions du concile le plus vrai, le plus général, le plus libre, le plus éclairé. Ceux-là seuls pourraient le contester, qui auraient été résolus d'avance à ne reconnaître ni lumières, ni liberté au sein de l'Eglise, tant qu'elle ne se laissera pas absorber dans leur personnalité et dominer par leurs idées et leurs volontés particulières.» (P. 584, 585.)

Avant de terminer ce paragraphe sur les *Lettres et Mandements* de l'Evêque de Poitiers, c'est-à-dire sur ses écrits, je dois mentionner une pièce qui enrichit le sixième volume, sous le titre de *Monsieur de Barante, sous-préfet à Bressuire, et les Mémoires de Madame de Larochejaquelein*. Cette pièce qui n'est ni une *Lettre*, ni un *Mandement*, est une *Notice* qui fut lue à la séance publique des antiquaires de l'Ouest, le 28 décembre 1868. Dans cette Notice fort intéressante, pleine de logique et de verve, Monseigneur Pie établit que « Madame de Lescure, plus tard marquise de la Rochejaquelein, est réellement et doit continuer d'être appelée l'auteur des Mémoires qui portent son nom ; » et que « M. de Barante, sous-préfet à Bressuire, a pris à la rédaction littéraire de ces Mémoires une part infiniment digne de notre reconnaissance et de nos éloges. » Telle est la double thèse du prélat poitevin, qui, dans cet écrit, se montre sous un nouveau jour, et nous offre le modèle d'une discussion historique, conduite avec art, esprit, convenance et goût.

Il nous reste encore à examiner les *Discours* de l'évêque de Poitiers ; ce sera la matière d'un troisième et dernier paragraphe dans un prochain article.

Henry SAUVÉ,

Chanoine de l'Eglise de Laval.

ŒUVRES DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

(TOME VI)

— *Second Article.* —

III

L'Évêque de Poitiers n'est pas seulement écrivain, il est encore orateur, et ses discours ne sont pas moins remarquables que ses écrits. Mon intention n'est point de passer en revue tous les discours contenus dans ce vi^e volume, dont plusieurs, du reste, ont déjà été publiés dans les journaux, à l'époque où ils furent prononcés ; il me suffira de signaler les principaux d'entre eux et de les faire connaître par des citations plutôt que par des appréciations.

Les discours de Mgr Pie sont ou des discours proprement dits, ou des éloges funèbres, ou des homélies, ou des allocutions ; chacun de ces morceaux a sa tonalité et ses nuances. Le volume que nous examinons ne contient guère que cinq discours proprement dits. Le premier est un discours prononcé à Niort, avant la consécration de l'Église de saint Hilaire de cette ville ; il renferme un éloge délicat et mérité de M. Pierre-Théophile Segretain, architecte distingué, dont la mémoire se perpétuera dans les nombreux monuments sortis de ses mains habiles et généreuses.

Dans le second discours qui suivit la *consécration de l'Église de la maison des sourdes-muettes* de Larnay, l'orateur paie un juste tribut d'éloges aux Filles de la Sagesse, et rend un sincère hommage à la mémoire de M. le chanoine de Larnay, fondateur de cette maison.

Le troisième discours fut prononcé à la suite de la consécration de l'église du petit séminaire de saint Chéron, près de Chartres, le 3 novembre 1869, à la veille de l'ouverture du Concile. Voici le début de cet éloquent discours, où Monseigneur de Poitiers, après avoir raconté, avec un charme exquis, la vie de saint Chéron, entretient son auditoire des destinées religieuses de la demeure sanctifiée par le serviteur de Dieu :

« C'est une chose étonnante et pourtant incontestable que Dieu choisit ici-bas des lieux privilégiés, où il se plaît à répandre avec plus d'abondance les rosées de sa grâce. Les saintes lettres sont toutes pleines de cette théologie, et elle est le fondement de la pratique ancienne et constante des pèlerinages. Et cela même se rattache à tout l'ensemble de la doctrine catholique. Dieu voulant entrer en commerce avec l'homme, c'est-à-dire avec l'être à la fois intelligent et sensible, a dû faire contracter à sa grâce les rapports de temps, de lieux et de personnes. C'est d'après ce principe qu'il a créé les sacrements proprement dits ; d'après le même principe qu'il a attaché une vertu aux objets bénis par l'Eglise, ou adoptés par lui-même et signalés par des prodiges, comme sont certaines statues vénérées, certaines fontaines miraculeuses, certains sanctuaires renommés. Tout cela entre dans l'analogie du mystère de l'incarnation divine ; c'est le développement d'une même pensée, d'une même économie, d'une même providence. Il y a donc, Messieurs, il y a une vocation, une prédestination pour les lieux, comme pour les personnes, et ce que je voudrais vous montrer, c'est la providence de Dieu sur la montagne que vous habitez : montagne sainte, montagne engraisée du sang des martyrs, montagne où se sont accumulées les merveilles de l'ordre surnaturel ; montagne où ç'a été le bon plaisir de Dieu de résider dès le commencement, montagne où le Seigneur résidera jusqu'à la fin : *Mons Dei, mons pinguis, mons coagulatus... mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo, etenim Dominus habitabit in finem,* » (p. 324, 325).

Le discours est à lire tout entier ; il répond à la majesté du début. Voici quelques fragments empruntés aux dernières pages :

« Mais quelle tempête s'élève au sein de la France ? Je vois les pontifes et les prêtres du Seigneur, les uns exilés, les autres ensevelis dans une mer de sang. . . . L'Eglise de France n'est plus qu'une vaste ruine. Les pierres du sanctuaire sont dispersées, les cendres des saints sont jetées aux vents et dépouillées des richesses qu'avait accumulées sur elles la pieuse prodigalité des siècles. Les asiles sacrés, ravés à l'Eglise, tombent entre les mains de profanes acquéreurs. La montagne sainte est découronnée de son temple, elle pleure des hôtes révé-
rés; la prière n'y appelle plus les rosées du Ciel; les échos religieux gémissent de ne plus entendre que des chants licencieux. . . Seigneur, Seigneur, avez-vous donc oublié vos antiques miséricordes, et l'héritage de votre fidèle serviteur est-il à jamais délaissé ?

» Non, Messieurs; laissez couler le torrent, attendez que l'indignation de Dieu soit passée (1). Le moment de la miséricorde va revenir. Une catastrophe était nécessaire. La rémission des péchés ne se fait que par le sang (2), et la France avait péché; les prophètes eux-mêmes avaient prévariqué; les apôtres et les martyrs ne voyaient trop souvent autour de leurs tombeaux que des enfants dégénérés. Mais attendez. A peine la noble église de Chartres a-t-elle relevé son front, à peine ses pontifes lui sont-ils rendus, qu'elle jette un regard sur la montagne sainte, sur la seconde église du diocèse. Hélas! elle n'y voit guère que des ruines, mais n'importe, elle s'arme de courage, et elle lui crie: Ecoute, ma fille, et vois, et incline l'oreille: *Audi filia, et vide, et inclina aurem tuam*. Au lieu de tes vieux cénobites, il va te naître des enfants. Longtemps tu fus le tombeau des vétérans de mon sacerdoce; tu seras désormais le berceau de mes jeunes lévites; *pro patribus tuis nati sunt tibi filii*. C'est de ton sein que sortiront les pasteurs de toute la contrée; quelques-uns d'entre eux iront évangéliser et gouverner des églises lointaines; plusieurs traverseront les mers, feront bénir ton nom jusqu'au pays de l'aurore, et tous se souviendront de toi avec amour, du parfum des vertus qu'ils auront respiré avec l'encens de tes fleurs: *Constitues eos principes super omnem terram, memores erunt nominis tui* (3). »

(1) *Isa. XXVI, 20, 21.*

(2) *Hebr. IX, 22.*

(3) *Ps. XLIV, 12, 18, 19.*

C'est dans ce lieu béni que l'Evêque de Poitiers passa sa jeunesse cléricale, et certes, ce n'est pas une des moindres gloires de cette colline sacrée de saint Chéron, d'avoir enfanté à la vie sacerdotale le nouvel Hilaire qui, comme un grand arbre, étend non-seulement sur l'église de Poitiers, mais encore sur l'Eglise universelle, ses rameaux féconds, ornés de fleurs et chargés de fruits. Entendons ici les accents qui s'échappent du cœur de Monseigneur Pie :

« Les plus doux souvenirs de ma vie sont assurément ceux qui s'offrent ici à moi. Nul autre séjour n'occupe dans mes réminiscences et dans mes affections une place pareille. C'est ici, ô Vierge sainte, qu'épuisé par la souffrance, et traînant un corps languissant, j'ai senti les effets de vos maternelles bontés. Elles se manifestèrent à moi par des âmes sacerdotales avec lesquelles on est heureux, pour tout le reste de sa vie, d'avoir été mis en contact, . . . jours heureux, trop vite écoulés, qui ne reviendront plus pour nous ! Ah que ceux-là du moins les apprécient, qui en jouissent à leur tour. Plus tard, ils en sentiront mieux tout le prix. Que de fois, parmi les fatigues et les écrasantes responsabilités de ma charge, parmi les sécheresses et les aridités des affaires, que de fois je vous ai prié, ô mon Dieu, de me rendre cette douce confiance, cette tendresse filiale, cette piété affectueuse des années de mon adolescence ! Que de fois, prosterné à vos pieds, ô Marie, songeant à ces jours heureux où j'ornais ici votre modeste temple, confié à mes soins, songeant à ces prières ardentes qui montaient vers votre image, avec l'encens des fleurs déposées à vos pieds ou rangées en guirlandes autour de votre tête, me rappelant ces soupirs de mon âme, qui se confondaient avec ceux de la tourterelle, hôte fidèle des bois qui entouraient votre sanctuaire ; oui, que de fois me reportant vers cet asile qui bornait mes horizons et au-delà duquel je n'apercevais et n'ambitionnais rien, que de fois j'ai partagé les regrets du juste de l'Idumée: *Quis mihi tribuat ut sim... sicut fui in diebus adolescentiæ meæ, quando secreto Deus erat in tabernaculo meo, ... dicebamque: in nidulo meo moriar* (1). »

Le lecteur nous pardonnera la longueur de cette citation ;

(1) *Job. XXIX, 2, 4, 18.*

elle lui fera mieux connaître et aimer davantage l'âme si richement douée qui se répand en de si suaves paroles.

Le quatrième discours, l'une des pièces capitales du sixième volume, a été prononcé à Rome, durant le Concile, en la fête de saint Hilaire, le 14 janvier 1870. Heureux ceux à qui il a été donné de voir et d'entendre, ce jour-là, l'Evêque de Poitiers célébrant, dans un panégyrique immortel, son illustre prédécesseur, son maître de prédilection et son auguste modèle, en présence d'un auditoire magnifique, où se pressaient les évêques, les prélats et les princes romains, confondus tous ensemble, au sein d'une foule nombreuse de prêtres et de laïques de toutes les conditions ! La parole claire, limpide et vibrante de l'orateur sacré fit plus d'une fois frémir les auditeurs suspendus à ses lèvres, et n'eût été la sainteté du lieu, jointe aux sentiments discrets et respectueux des auditeurs, des applaudissements spontanés eussent certainement accueilli plusieurs passages de ce discours magistral, où le vaillant et habile orateur trouva le moyen de faire réfuter, par saint Hilaire lui-même, les objections que formulait plus ou moins explicitement la minorité, pour empêcher la définition de l'infailibilité pontificale. Il faut se rappeler qu'alors le Concile était dans le travail et dans les douleurs de l'enfantement, et que les difficultés suscitées étaient en quelque sorte analogues à celles dont saint Hilaire avait fait autrefois justice.

« La paix, me dites-vous ? N'allez-vous pas troubler la paix, l'union ? — « C'est un beau nom que celui de la paix : *Speciosum quidem nomen est pacis* ; c'est aussi une belle chose que l'idée d'unité ; et *pulchra est opinio unitatis*. Mais qui niera que, pour l'Eglise et pour l'Evangile, il n'y a pas d'autre unité et d'autre paix que l'unité et la paix de Jésus-Christ : *Sed quis ambigat eam solum Ecclesie et Evangeliorum unitatem et pacem esse, quæ Christi est ?* (1). » On les retrouve partout les

(1) *Cont. Auxent.*, 1.

mêmes, ces prôneurs éloquents de la paix et de l'union. Ils commencent par se séparer de la doctrine commune de l'Eglise : ils créent un système, ils forment une école ; puis, quand ils ont posé leur camp en face du camp de la tradition sacrée, volontiers ils font appel à l'esprit de paix et d'union pour obtenir ou l'assurance ou au moins le silence des maîtres de la doctrine. Et il se rencontre toujours des candides qui sans vouloir songer aux manœuvres bruyantes de l'agression, se désolent et se scandalisent des retentissements de la plus nécessaire défense. A cela la réponse a été donnée par Hilaire : *Speciosum quidem nomen est pacis, etc.*

» Mais, lui objecte-t-on encore, ne savez-vous pas avec qui vous vous mesurez, et n'avez-vous pas peur ? — Oui, vraiment, j'ai peur ; j'ai peur des dangers que court le monde : *Mihi metus est de mundi periculo* ; j'ai peur de la terrible responsabilité qui pèserait sur moi par la connivence, par la complicité de mon silence : *Mihi metus est de mundi periculo, de silentii mei reatu* ; j'ai peur enfin du jugement de Dieu ; j'en ai peur pour mes frères sortis de la voie de la vérité, j'en ai peur pour moi dont c'est le devoir de les y ramener : *Mihi metus est de mundi periculo, de silentii mei reatu, de judicio Dei* (1).

« On ajoutait : Mais n'y a-t-il pas des réticences permises, des ménagements nécessaires ? — Hilaire répondait que l'Eglise n'a vraiment pas besoin qu'on lui fasse cette leçon ; qu'on peut s'en rapporter à elle et à son attitude séculaire ; qu'on peut être assuré de la retrouver toujours telle qu'elle a coutume de se montrer. Aucune autre puissance sous le soleil ne possède et ne pratique autant qu'elle la science des opportunités et des égards. Mais enfin, sans négliger jamais d'y employer les formes, l'Eglise ne peut oublier sa mission essentielle. Or, cette mission, la voici : Ministres de la vérité il nous appartient de déclarer ce qui est vrai : *Ministros veritatis decet vera proferre* (2).

» Que dis-je ? Nous manquerions au plan divin, si les négations de l'erreur ne devenaient pour nous le signal d'une exposition plus nette et d'une définition plus claire de la vérité, car (c'est toujours saint Hilaire qui parle) il est dans la destinée de la révélation divine d'être comprise

(1) *Ad. Constant. Aug., lib. XI, 3.*

(2) *Ibid. 5.*

et d'être éclaircie non pas seulement par ses propres doctrines, mais par celles de ses adversaires : *Non solum suis, sed adversantium est intelligenda doctrinis*

» C'a été l'effet de l'arianisme ; ç'a été et ce sera l'effet de toutes les contradictions que tous les points de la doctrine révélée ont rencontrées et qu'ils rencontreront pendant la succession des âges. Vous me demandez pourquoi des déclarations, pourquoi des définitions nouvelles, et Hilaire vous dit que si l'Eglise est appelée (Dieu le permettant ainsi) à rencontrer successivement des contradictions de tous ses enseignements, c'est parce que le dépôt qui lui est confié doit être mis en lumière beaucoup moins par sa propre initiative que par la nécessité provenant de ses contradicteurs : *Dum sibi partes singulæ adversantur, non solum suis, sed adversantium est intelligenda doctrinis*. »

On le voit, l'illustre orateur montrait assez clairement quel était son sentiment au sujet de la définition de l'infaillibilité pontificale. Je me rappelle, à ce propos, qu'un jour, ayant la bonne fortune d'accompagner l'évêque de Poitiers et celui d'Angoulême dans une promenade au dehors de Rome, le souverain Pontife qui, lui aussi, se promenait sur la même route, ayant reconnu les deux prélats français, descendit de voiture et les fit approcher de lui, en les invitant à l'accompagner jusqu'aux portes de Rome. A un moment de la conversation qui s'engagea entre ces illustres personnages sur le concile, l'évêque d'Angoulême, faisant allusion à ce qui se disait alors contre l'opportunité de la définition, laissa échapper ces heureuses paroles qui souvent ont été répétées depuis : *Quod inopportunum dixerunt, necessarium fecerunt*.

L'évêque de Poitiers avait dit auparavant : « Pour moi, Très-Saint Père, je ne pense pas que la définition soit opportune. » Le Pape parut surpris. « Mais je la crois nécessaire, » reprit aussitôt Monseigneur Pie, ce qui fit sourire Sa Sainteté. J'ai tenu à rapporter ce fait pour montrer, si besoin était, que les idées de l'évêque de Poitiers étaient

dès lors bien arrêtées, non seulement sur la doctrine elle-même au sujet de laquelle il n'a jamais, grâce à Dieu, bronché, mais même sur la question d'opportunité.

Après avoir montré saint Hilaire défendant la cause de Jésus-Christ par ses discours et par ses écrits, Monseigneur Pie le montre s'employant principalement à la défendre dans les conciles. Le sujet devient de plus en plus actuel, et l'orateur s'attache à mettre sur les lèvres ou sous la plume du saint docteur le mot propre sur la situation où l'on était à Rome au mois de janvier 1870.

« Hilaire avait foi à l'utilité, à l'efficacité des conciles ; on peut dire de lui qu'il a été l'homme des conciles. Est-ce donc qu'il les regardait comme indispensables à la détermination et au maintien de la doctrine orthodoxe ? Non ; mais l'erreur venant à se produire, il jugeait les conciles très-aptés d'une part à éclaircir et à préciser les points obscurs, de l'autre à ramener les esprits dans les voies de la vérité et de l'unité... Il (Hilaire) reconnaissait hautement, il proclamait éloquemment le principe d'unité, le centre d'autorité, qui assure et sauvegarde les destinées de la foi. » (P. 363, 364.)

Suit une belle démonstration de l'infailibilité pontificale, empruntée à la doctrine de saint Hilaire :

« La foi est une, disait-il, et tout ce qui est en dehors de cette unité de foi n'est pas la foi : *Fides una est..... extra fidem est, quidquid extra unam* (1). Or, il n'y a qu'un siège de la vraie foi, qu'il ait plu à Dieu d'établir ; *Veræ fidei una hæc sedes est, Deo quæ sit placita* (2). En d'autres termes, il n'y a pas d'autre foi que la foi de Pierre, de sorte que toute confession qui se pose en dehors de la foi et de l'autorité apostolique ne mérite pas le nom d'Eglise, et n'a rien de commun avec le Christ : *Ita ut extra fidem et virtutem apostolicam constituta, nec ecclesia sit illa, nec Christi* (3). Le Seigneur l'a juré à Pierre, et il ne se rétrac-

(1) *De Trinit.*, XI, 2.

(2) *Tract. in Ps. LXVII*, 16.

(3) *De Trinit.*, VII, 37, 38.

tera point ; tout jugement prononcé par lui sur la terre est autorisé d'avance dans le ciel : *Cujus terrestris judicium præjudicata auctoritas sit in cælo*; et tout ce qu'il lie ou délie ici-bas obtient immédiatement la condition de chose jugée là-haut : *Ut quæ in terris ligata sint aut soluta, statuti ejusdem conditionem obtineant et in cælo* (1). La raison est que, depuis le jour où Pierre a proclamé la divinité du Christ, il enserme, il contient désormais dans cette déclaration autant d'arguments de vérité qu'il en faut pour répliquer aux questions perverses et aux calomnies de l'incrédulité pendant toute la durée des âges : *tantum in se sustinens argumenta veritatis, quantæ perversitatum questiones et infidelitatis calumniæ movebantur.* »

Puis, pour rassurer ses auditeurs au sujet des troubles et des appréhensions qui régnaient alors dans la ville éternelle, l'évêque de Poitiers leur disait :

« Demeurez donc en paix, M. F., Le Concile du Vatican fera son œuvre. Ce qu'Hilaire a dit du concile de Nicée, la postérité le dira du nôtre : assentiment de tous contre l'erreur ; concours de tous pour le développement de la vérité enseignée dans l'Évangile et par les apôtres.

« Dès la première annonce de cette assemblée œcuménique, un organe considérable de la presse anglaise a cru pouvoir prédire que « le Concile de Rome ne réussira pas plus que le Concile de Trente (2) ». Nous aurons la modestie de nous tenir pour satisfaits, s'il réussit seulement dans cette mesure. Il est vrai, le Concile de Trente n'a pas sauvé les races royales qui ont regardé comme un grand succès d'avoir fait avorter quelques-uns de ses décrets destinés à ramener le droit public et les institutions sociales dans les voies de l'esprit et du devoir chrétien. Certains politiques s'applaudirent comme d'un chef-d'œuvre d'avoir fait signifier par leur monarque encore enfant qu'il ne souffrirait pas que les pères du Concile entreprissent de « rogner les ongles aux rois ». L'Église s'est abstenue ; elle a retiré le décret des princes. Les révolutions sont venues : elles ont été moins discrètes et moins débon-

(1) *In Matth.*, XVI, 7. .

(2) *Le Times*, juillet 1867.

naires, hélas ! et l'on sait si elles se sont contentées de rogner les ongles aux rois. Le Concile n'en a pas moins opéré son œuvre fondamentale, et je ne souhaite rien de mieux au monde que trois siècles de régénération et de vie chrétienne comme ceux qui se sont écoulés depuis le Concile de Trente. »

L'évêque de Poitiers, on le sait, ne perd jamais guère de vue la grande vérité au triomphe de laquelle il consacre, autant qu'il peut, ses éloquents efforts, je veux dire le règne obligatoire du surnaturel dans les sociétés, vérité importante, niée et combattue par le libéralisme moderne. Dans son discours doctrinal de saint André *della Valle*, l'illustre prélat ne pouvait manquer de revenir à son objectif accoutumé. Après avoir commenté un texte de saint Hilaire, où il est dit qu'il viendra un temps dans lequel le crédit sera pour les profanes, *erit enim tum gratia profanorum*, Monseigneur Pie s'exprime ainsi :

« Tout le texte que je viens de lire est digne de remarque ; le dernier coup de pinceau exprime au naturel certaines dispositions, certaines tendances qui ne sont pas étrangères à notre temps : *et gratia profanorum*. Chez tous les peuples du monde, le sacré avait été placé au-dessus du profane ; et dans toutes les nations chrétiennes, l'ordre sacerdotal avait obtenu la prééminence. En ce temps là, au contraire, la suprême injure pour un homme du monde, et le motif irrémédiable d'exclusion sera d'être réputé et qualifié cléricale, tandis que la meilleure chance, le titre principal aux faveurs, ce sera, pour un baptisé, d'avoir conservé aussi peu que possible le souci de son baptême, et, en se plaçant dans la sphère de la libre pensée, de la morale indépendante, d'avoir pris rang parmi les profanes. Que dis-je ? Il se fera comme une religion nouvelle, au sein de laquelle le profane deviendra en quelque sorte sacré, et s'arrogera une mission transcendante. » P. 573.

Et, persuadé que le Concile du Vatican ne se clôrait pas définitivement sans condamner l'erreur libérale, l'orateur appelle de ses vœux un pareil résultat :

« N'est-il pas permis, s'écrie-t-il, de dire aux hommes de notre

siècle avec le prophète Aggée, ou plutôt avec le Seigneur : *Seminastis multum, et intulistis parum* (1), « vous avez semé beaucoup, vous avez peu recueilli ? » Jamais mouvement plus vaste n'a abouti à si petit et si douteux résultat. La raison en est que deux ou trois fausses lueurs ont égaré les hommes et troublé la vue même des sages. . . . Avec deux ou trois principes définis, vos enfants seront plus puissants pour le bien que vous n'avez été. C'est là le service qu'il faut demander, et qu'il faut à tout prix obtenir de l'Eglise. »

Ainsi, avec sa discrétion et son tact habituels, et presque sans les nommer, l'évêque de Poitiers abordait, dans son panégyrique, les deux grosses questions du Concile, la question gallicane et la question libérale, et les éclairait d'une lumière propre à illuminer, sans les blesser, les yeux fermés jusque là à la clarté des vrais principes. Ce discours, dont la doctrine est encore rehaussée par la solennité des circonstances dans lesquelles il fut prononcé, restera comme un des plus remarquables entre les nombreux discours de l'éloquent prélat.

Les éloges funèbres du sixième volume ne sont qu'au nombre de deux, mais tous deux ont leur charme et leur intérêt. Le premier, qui célèbre le dévouement et la mort du comte Bernard de Quatrebarbes, fut prononcé, à Montmorillon même, à la suite d'un service célébré à son intention (2). Le texte est, comme d'ordinaire, heureusement et délicatement choisi : *Hæreditas sancta, nepotes eorum, et in testamentis stetit semen eorum* (*Eccli.*, XLIV). Voici l'exorde :

Une des plus douloureuses tristesses qu'apporte l'étude des siècles passés, c'est le spectacle de l'affaïssement et de la perversion des races. Prenez la Bible : à presque toutes les pages des livres historiques, vous tombez sur ces désolantes paroles : « Et les fils ne marchaient pas dans

(1) *Agg.* 1, 6.

(2) Déjà la mort de cet héroïque jeune homme avait trouvé un éloquent panégyriste dans Monseigneur de Laval, son évêque diocésain.

les voies de leurs pères (1) ». La même remarque est écrite dans les annales de tous les peuples. On dirait que la gloire et la vertu sont un héritage trop pesant, et que les générations naissantes prennent à tâche de souiller le nom et de flétrir le blason reçu des générations précédentes.

« S'il arrive donc qu'une famille privilégiée échappe à cette condition, j'ai presque dit, à cette loi d'amoindrissement et de décadence ; s'il arrive qu'après huit siècles écoulés sans tâche et sans forfaiture, les enfants se retrouvent tout à coup placés à la hauteur de leurs plus illustres ancêtres, travaillant, combattant, s'immolant pour les mêmes causes, que dis-je ? obéissant à des sentiments plus surnaturels et s'immolant pour des intérêts plus élevés que ceux qui ont passionné leurs pères, ce phénomène trop rare est certainement digne d'admiration et de louange, et ce serait méconnaître la grâce de Dieu que d'y demeurer indifférent. » P. 183, 184.

On ne lira pas sans intérêt l'éloge suivant des sires de Montmorillon, nom primitif des Quatrebarbes :

» Alliés aux maisons souveraines de France, d'Aquitaine et d'Angleterre, ils prisent par dessus tout la gloire de servir Dieu et son Eglise. Et quand l'iniquité s'avance et prévaut dans le monde, plutôt que de maintenir leur grandeur par des concessions à l'esprit du siècle, ces fiers gentilshommes, dont le nom primitif a fait place à leur magnifique sobriquet, préférèrent des alliances plus modestes, une condition moins éclatante qui les protège contre les aveuglements de la puissance et les écarts de la fausse politique. On les voit, à travers les vicissitudes de l'histoire, toujours fidèles à l'orthodoxie, tenir d'une main ferme le drapeau de l'honneur, et, au prix de tous les genres de sacrifice, payer largement la dette du dévouement à la religion et à la patrie. Peu soucieux du bruit et de l'éclat, satisfaits d'une existence honorable au sein de leur province d'adoption, ils ne sont jamais au-dessous des circonstances qu'amène le mouvement des choses. Les exigences du temps les trouvent toujours prêts, leur nom reparait à toutes les heures solennelles, et la devise de leur maison en est la très véridique histoire : *In altis non deficio.* »

(1) *Reg.* VIII, 3, 5.

Bernard de Quatrebarbes sera fidèle à cette noble devise.

« Rome était en danger ; une jeune et vaillante armée venait de succomber à Castelfidardo ; son cousin, Georges d'Héliand, y avait moissonné la palme du martyr : son oncle, Théodore de Quatrebarbes, avait été forcé de capituler à Ancône, après dix jours d'une résistance habile et courageuse ; la cause pontificale semblait vaincue et désespérée ; dans ces conjonctures extrêmes, c'était le cas de ne pas rester en arrière. Il s'agissait de savoir si le vicaire du Christ demeurerait sur le trône, ou allait redescendre dans les catacombes ; si le chef de la chrétienté resterait roi, ou s'il redeviendrait sujet, ce qui veut dire esclave ou martyr. La question était des plus hautes et des plus graves qui se puissent agiter au sein de la société humaine. Le mouvement des lieux saints et la conquête du tombeau du Christ sur les infidèles n'avaient point une importance égale. Dans cette occurrence, un Quatrebarbes ne pouvait faire défaut : *In altis non deficio.* » P. 187, 188.

Le second éloge funèbre est celui du général Auguste de la Rochejacquelein, *prononcé à la cérémonie de ses obsèques, le 30 novembre 1868.* On y retrouve les qualités habituelles de l'évêque de Poitiers. Le passage suivant est digne d'être remarqué des lecteurs de la *Revue*, d'autant qu'il est peu connu, et qu'il touche à la question du libéralisme et à celle du serment politique ; là, comme toujours, l'orateur ne cesse pas d'être théologien.

« La franchise est éminemment la vertu française ; mais le Poitou se glorifia dans tous les temps d'exceller par cette qualité... Le général de la Rochejacquelein fût toujours fidèle à cette tradition. Sa loyauté repoussait les déguisements et les compromis ; il ignorait cet art moderne de chercher à populariser ses principes en ne les avouant qu'à demi. Convaincu que la dignité de l'homme consiste avant tout dans sa sincérité, il n'attendait rien de ces complaisances mutuelles de langage qui éternisent l'équivoque, et qui, ne tranchant point les questions, ne ramèneront jamais la concorde parmi les hommes.

« Aussi, quoique ses pères, dans les assemblées de notre province,

se fussent intéressés hautement pour les droits et les libertés des peuples ; quoique ses aïeux, toujours fidèles serviteurs des rois leurs maîtres, n'eussent jamais été leurs courtisans ; enfin, quoique lui-même plus que personne, fût préoccupé de tout ce qui contribue au soulagement et au bien-être des classes populaires ; il n'avait point le faible de se targuer de libéralisme, connaissant le mensonge et le piège désormais réfugiés sous ce mot, justement repoussé par l'Eglise. Toujours vrai dans ses actions et dans sa conduite, plus prêt à tenir sa parole qu'à la donner, il ne connut d'autre langage que celui de l'Evangile.....

« Voilà pourquoi, ayant fait un premier serment, il n'en voulut jamais faire un second. Le dirai-je ? En tant qu'il impliquait des théories et des doctrines, ce serment unique laissa toujours peser des inquiétudes sur sa conscience de citoyen autant que sur sa conscience de chrétien. Il avait suivi d'un œil très-attentif les négociations et les explications intervenues à ce sujet entre Rome et la France : et, s'il reconnaissait que l'Eglise avait pris soin de mettre à couvert sa propre responsabilité et réclamait des réserves, il était moins persuadé que ces réserves, accordées par la politique, pussent absoudre celle-ci devant Dieu et la garantir contre les conséquences qui ne manquent jamais de sortir des principes faux.

« En tant que ce même serment l'engageait envers une race régnante, le général ne se fût jamais résigné à d'autres engagements. Que cet exemple ne fasse pas loi dans des temps et avec des institutions comme les nôtres, ce n'est pas ici le lieu de traiter la question ; gardons-nous de porter une décision qui risquerait d'être fautive, si elle était absolue, et surtout si elle visait à être plus sage que la sagesse de l'Eglise. Mais au moins quand je constate la fidélité inviolable du général à son drapeau et à son prince, suis-je assuré de ne donner aucun ombrage au gouvernement de mon pays. Tourner le dos aux pouvoirs publics, de quelque nom qu'ils s'appellent, dès que la fortune les abandonne, si c'est la perfection idéale du dévouement politique, il faut avouer que c'est un mérite facile. Dans tous les cas, un tel principe n'offrira jamais aux pouvoirs nouveaux que des gages peu rassurants de fidélité. » P. 267, 268, 269.

N'y a-t-il pas dans les lignes qui précèdent le germe admirable de tout un traité de théologie sur le serment politique ? Quelque sérieux qu'ils soient, les lecteurs de la *Revue* me permettront encore de citer un fragment délicieux de ce même éloge :

« Devenu étranger à la vie publique, le passe-temps du général consistait dans l'exercice du cheval et dans celui de la chasse. L'un et l'autre conviennent à la condition du gentilhomme. La synonymie entre la noblesse et l'équitation a été consacrée dans toutes les langues et chez tous les peuples : de là est né le grand et beau mot de chevalerie. Ce sera le deuil de tous les sentiers et de tous les chemins creux de notre Bocage de n'être plus traversés, à toute heure de jour et de nuit, par le comte Auguste, chevauchant sur sa monture quelconque avec cette aisance insoucieuse et cette facilité d'allure qui n'appartenait qu'à lui ; comme ce sera la tristesse et la douleur des jeunes hommes de cette province et des provinces voisines, de ne plus marcher à la suite de cet intrépide et infatigable chasseur. » P. 233, 234.

Après avoir parlé de la chasse au point de vue philosophique et moral, et rapporté la maxime de Platon que, « pour en parler dans la mesure du vrai, il faut la louer quand elle est une école d'honnêteté pour les jeunes gens, la flétrir quand elle est le contraire, » Monseigneur Pie continue :

« Jamais la chasse ne lui fournit un prétexte pour l'omission d'aucun devoir ni pour l'infraction d'aucun précepte religieux. . . . Si précoce que fût le départ, le comte Auguste avait déjà visité l'Eglise, et, en s'imposant les fatigues d'un exercice volontaire (ce qu'il prisait surtout dans la chasse), il n'avait garde d'enfreindre la mortification commandée. Que de fois les habitants de la contrée n'ont-ils pas eu ce spectacle ? Descendu de cheval à l'heure de midi, et se signant du signe de la croix au son de l'*Angelus*, on voyait ce rigide chrétien sortir alors de leur enveloppe quelques croûtes de pain dont il faisait à la hâte sa collation, après quoi il reprenait ses courses jusqu'à l'heure tardive du dîner.

« Serai-je indiscret, et manquerai-je à la gravité de la chaire, si je

raconte ici ce que j'ai appris de quelques-uns de vous, Messieurs ? La familiarité de cet entretien fera trouver grâce à ce récit. C'était dans cette troisième semaine de septembre où l'Eglise fait intervenir un jour de jeûne et d'abstinence qui est pour le chasseur comme un piège inattendu. La matinée avait été laborieuse, et la nombreuse bande s'appêtait à déjeuner. Le général s'approche et reconnaît la méprise qu'on va commettre. Se penchant alors sur le tapis de gazon où les provisions venaient d'être étalées, il prend dans ses deux mains les mets interdits et fait signe à sa meute qui accourt et les mange à belles dents. Et comme chacun se récriait : « Apparemment, mes jeunes amis, vous n'avez pas assisté dimanche au prône de la grand'messe et vous n'avez pas entendu M. le Curé annoncer le mercredi des Quatre-Temps. » P. 274, 275, 276.

Monseigneur Pie rehausse ensuite cette anecdote par le récit d'un fait analogue arrivé au sire de Joinville, lequel, averti que c'était vendredi, jeta aussitôt par la fenêtre qui donnait sur la mer son écuelle d'argent avec les mets défendus qu'elle contenait. Voici la fin de cet *Eloge funèbre* : elle fait honneur au défunt et à son panégyriste :

« Que ne puis-je vous raconter les derniers instants d'une vie qui ne fut jamais plus édifiante que quand Dieu voulut qu'elle finit ! Dans une vigueur d'esprit et de corps que l'âge et les maladies avaient jusque-là respectée, le comte Auguste de la Rochejacquelein suivait d'un œil ému et attentif tout ce qui regardait les destinées de l'Eglise et de la France. Il applaudissait à l'héroïsme des jeunes phalanges catholiques qui avaient volé à la défense de Rome, et il regrettait que son âge lui eût interdit d'aller offrir son épée au vicaire de Jésus-Christ, dont l'attitude énergique et l'inébranlable fermeté le remplissaient d'admiration et de confiance. Toute sa vie, les enseignements du Saint-Siège avaient été sa règle en toutes choses, et il ne voyait de salut pour les sociétés que dans leur docilité aux directions doctrinales de l'Eglise. »

Adroite réclamation de l'orateur en faveur du *Syllabus* et de sa thèse favorite sur le règne social de Jésus-Christ et de l'Eglise ! Mais la mort approchait à grands pas, sans que le

comte Auguste en fût effrayé, lui qui n'aspirait plus qu'à mourir. Or,

« Voici qu'un jour de la fête de la présentation de Marie au Temple, ce grand chrétien, qui toute sa vie avait honoré la mère de Dieu d'un culte filial, remettait paisiblement son âme entre les mains du Seigneur, peu d'instant après avoir demandé et reçu avec la piété la plus expansive tous les sacrements et toutes les bénédictions de l'Eglise. Dieu avait exaucé sa prière du matin ; et, par les mains de la Vierge présentée au Temple, il allait être présenté et introduit dans le temple de l'éternelle gloire : *Ejus intercessione, in templo gloriae tuæ præsentari mereamur.* (Miss. Rom.) »
 »
 P. 280, 281, 282.

Les homélies abondent dans le volume qui fait l'objet de notre étude. Elles sont au nombre de dix : chacune d'elles a sa grâce, sa beauté propre et son mérite particulier. Qui ne sait d'ailleurs que l'homélie est la forme de discours dans laquelle l'évêque de Poitiers semble le plus se complaire, et le genre dans lequel toutes ses qualités brillent peut-être davantage ?

Dans l'homélie *prononcée à l'église de Jésus pour la clôture du lendemain du triduum* des fêtes de la béatification du B. Charles Spinola et de ses compagnons martyrs, l'orateur sacré, après avoir constaté que la démonstration de la vérité de la foi par l'argument du martyr fut accordée à l'église du Japon, comme à l'empire Romain, se demande comment expliquer que l'empire Japonais soit devenu plus récalcitrant à la grâce que ne le fut le premier de ces empires.

« Ce sont là, répond Mgr Pie, les secrets de Dieu, et c'est à peine s'il nous est permis d'en sonder discrètement le mystère. »

Toutefois, l'évêque cherche à en donner une raison :

« Il est des hommes ici-bas qui sont en possession d'une étrange

puissance pour le bien ou pour le mal des peuples. Si l'on me demande : « Qu'importent les princes ? » l'histoire de l'Eglise, d'accord avec celle de l'humanité, répond éloquemment à cette question. Il est vrai, Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : « Ne vous laissez point effrayer par ceux qui ont le pouvoir de tuer le corps, et ne peuvent rien faire au-delà ; » *Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hæc non habent amplius quid faciant* (1). Par ce côté-là, dit saint Hilaire, « le pouvoir des rois n'a rien de plus grand que celui du brigand, ou de la fièvre, ou de l'incendie, ou du naufrage.... (2). » Le Seigneur Jésus a donc dit avec raison : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, et qui ne peuvent rien sur les âmes, craignez seulement celui qui peut envoyer dans la géhenne le corps et l'âme (3). »

« Et voilà pourquoi les dispositions de ceux qui président ici-bas aux empires ont une importance réelle : c'est qu'ils peuvent beaucoup pour la vie ou pour la mort des âmes. Avec Constantin, le monde entier, je veux dire le monde connu et civilisé, ne tarda pas à devenir chrétien. Le baptême de Clovis entraîna celui de tout le peuple franc. Tant que le prince n'est pas conquis à la vérité, l'apostolat peut multiplier les conquêtes individuelles, mais il ne remporte pas sa victoire définitive, qui est la proclamation publique et sociale de la vérité. Les peuples ne sont entrés en masse dans l'Eglise qu'à la suite de leurs princes, et l'Eglise n'a régné sur les nations, sur leurs lois, sur leurs institutions,.... que quand elle a pris possession du cœur des rois.

« Or, par un dessein insondable de la Providence sur l'empire du Japon, il est arrivé qu'après que les races royales qui gouvernaient les petits royaumes des diverses îles eurent payé un long et admirable tribut à la vérité chrétienne, et procuré le salut de plusieurs centaines de milliers de leurs sujets, l'archipel tout entier étant tombé sous la puissance d'empereurs ennemis du christianisme, le christianisme a été comme noyé dans le sang des chrétiens... .. »

Si les gouvernements chrétiens ont tant d'influence pour l'établissement de la foi parmi leurs sujets, ils n'en ont pas

(1) Luc, XII, 4.

(2) In Psalm. LII, 14.

(3) Matth. X, 28.

moins, à coup sûr, pour sa conservation ; et c'est pourquoi la théorie libérale de la séparation de l'Église et de l'Etat sera toujours aussi odieuse à l'Église que chère à ses ennemis. Le respect humain, qui est l'oppression de la vertu au profit du vice, est le fléau des sociétés sans culte légal, fléau plus redoutable et plus funeste que l'hypocrisie qui, si hideuse qu'elle soit, n'en est pas moins un hommage rendu extérieurement à la vertu.

L'homélie prononcée dans la solennité du couronnement de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Issoudun, est une instruction doctrinale sur le culte de la Très-Sainte Vierge, dans laquelle le docte pontife, toujours théologien, commente et explique ce texte : *Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus.*

« Entendez-le bien : la maison, c'est l'Église ; et quand on entre dans cette maison qui est l'Église, ce que l'on trouve, ce n'est pas seulement Jésus, c'est Jésus avec sa mère. La religion chrétienne, c'est la religion du Fils de Marie. Séparer le fils de la mère, c'est diviser ce que Dieu a uni. On ne trouve Jésus qu'avec Marie et par Marie ; on n'arrive sûrement au fils que par la mère : *Invenerunt puerum cum Maria matre ejus.* Et c'est là le rempart le plus inexpugnable de la dévotion à la Très-Sainte Vierge. » P. 446, 447.

Plus loin, Mgr Pie s'exprime ainsi :

« N'en ai-je pas dit assez... pour vous faire comprendre que Marie est inséparable de Jésus, et que l'économie essentielle du christianisme, que l'ordre divin est troublé, si Marie est oubliée, si Marie est négligée, si Marie est exclue ? Lors donc qu'en entrant dans cette splendide et généreuse église, vous considérez au fond de ce sanctuaire l'aimable et doux Jésus, avec son cœur tout rayonnant des feux de la charité, surmonté et couronné en quelque sorte par la suave et virginale figure de Marie sa mère, si l'on vient vous dire que c'est quelque chose de nouveau, une pratique étrangère au pur évangile, une dévotion inconnue de l'Église primitive, la réponse vous est facile. N'est-ce donc pas le pur évangile, et y a-t-il rien de plus primitif que ce qui est

écrit au chapitre premier de saint Matthieu : *Maria de qua natus est Jesus*, Marie de laquelle est né Jésus ? N'est-ce pas aussi le pur évangile, et y a-t-il dévotion plus primitive que ce qui est raconté au chapitre second du même évangéliste, et ce dont toute cette homélie n'a été que le commentaire : *Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus ?*

« Appuyé sur ce texte, j'ose le dire : le temple n'est pour moi le temple chrétien et orthodoxe qu'autant que Marie m'y est montrée avec Jésus. Ma foi le veut ainsi, et mon cœur se met volontiers d'accord avec ma foi. Ni vous, ni moi, mes frères, n'aurons jamais rien de commun avec ceux qui ont banni la mère de la maison. En vérité, ils voudraient que Marie ne fût nulle part, tandis que l'Écriture et la tradition et l'histoire nous la montrent partout. » P. 452, 453.

J'allais oublier de dire qu'au commencement de cette même homélie, l'évêque de Poitiers, qui parlait en présence de plusieurs prélats, et entre autres du célèbre évêque de Tulle, dont la poétique éloquence marche de pair avec les fortes doctrines, avait trouvé le moyen de lui adresser un compliment plein de vérité et d'à-propos :

« Comment Marie est-elle en possession d'un véritable empire sur le cœur de l'Homme-Dieu, du Verbe incarné ? Et comment, à son tour, le successeur de Pierre a-t-il autorité pour couronner ici-bas et dans le temps celle que Dieu a couronnée dans le séjour éternel de la gloire ?

« Deux questions qui se rapportent à la cérémonie de ce soir..... Questions relevées, profondes, qu'il était équitable de renvoyer à notre frère, à cet autre Ambroise, sur les lèvres de qui fleurissent à l'envi les grandes et belles paroles rehaussées de l'éclat et du parfum des vertus : *Æquabilis fuerat hæc beato Ambrosio scribenda mandare, cui verba virtutibus conjuncta florebant*. Et si les impérieux torrents de son éloquence allaient reculer devant les difficultés de la matière : *Si huic materiæ se imparem eatenus judicaverit ut taceret*, je n'en serais que plus autorisé dans ma réserve, moi qui ne puis appeler à mon secours les larges débordements d'un fleuve d'érudition et de science : *Ego cui nullius*

scientiæ irrigua fluentia succurrunt : moi (je le dis avec plus de vérité que mon devancier Fortunat), moi qui ne possède point les propriétés de la source aux eaux bouillonnantes, et qui sais à peine recueillir quelques petites gouttes tombant du toit : *Quem vix stillicidii pauperis attentata gutta perfundit, nihil de proprio fonte respirans* (1). » P. 443, 444.

Il faut avouer que le successeur de saint Hilaire excelle à trouver des textes de Pères, et surtout à en tirer un riche parti.

Je ne fais que mentionner, en passant, l'homélie prononcée dans l'église primatiale de Bordeaux, le 13 avril 1869, en la solennité du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de S. E. le Cardinal archevêque. En cette homélie pétillante d'esprit et pleine de cœur, l'illustre orateur commente d'abord les paroles *Ego sum pastor bonus*, puis les applique avec bonheur au Cardinal, et au Saint-Père, dont le cinquantième anniversaire sacerdotal se célébrait aussi en cette année-là. Les canonistes verront avec plaisir l'évêque de Poitiers rappeler, dans cette circonstance, que les évêques suffragants de la province de Bordeaux se sont fait un agréable devoir de proclamer *conciliairement* la supériorité de la juridiction archiépiscopale, vérité qui n'est peut-être pas aujourd'hui assez connue : *Synodus hæc Burdigalensis superiorem agnoscit jurisdictionem et auctoritatem competere metropolitano. Undè jus habet, etc.*

Monseigneur Pie prononce habituellement chaque année une homélie en la solennité anniversaire de sa consécration épiscopale. Le sixième volume de ses œuvres contient quatre homélies de ce genre, qui ne le cèdent en rien à celles des années précédentes ; on y remarque la même élévation dans les concepts, la même facilité et la même grâce dans la diction, la même application ingénieuse à exposer les raisons mystiques des nombres. Des trois premières homélies, qu'il

(1) *Venant. Fortunat, vit. S. Hilar.*

faut lire en entier, je ne citerai que le passage suivant de la troisième, prononcée à l'occasion du XIX^e anniversaire du sacre de Mgr Pie et de la reprise de possession de l'ancien palais épiscopal (1).

« Je ne saurais le dissimuler, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils ; encore que je n'aie point mis d'empressement à la provoquer, cette restitution et cette restauration cause ma reconnaissance. Outre qu'il est toujours utile à la cause de l'ordre et au bien de la société que chacun et que chaque chose soient à leur place, il n'est point indifférent dans l'ordre plus élevé de la religion et de la grâce, que les lieux ou les édifices consacrés au service de Dieu et à l'usage de ses ministres ne demeurent pas indéfiniment détournés de leur destination. Et il nous est salutaire à nous-mêmes, qui voulons marcher sur les traces de nos ancêtres spirituels, de les avoir en quelque sorte sous nos yeux par la vue quotidienne des murailles qu'ils ont élevées, du sol qu'ils ont foulé, des parvis qui furent témoins de leurs travaux, de leurs soupirs, de leurs sollicitudes..... Nous bénissons donc le Seigneur de ce que ce nouvel anniversaire de notre ordination pontificale n'ait eu rien de commun avec une date qui fut douloureusement fatale à la nation sainte. Car, au lieu que la dix-neuvième année du règne du tyran babylonien fut pour Jérusalem le signal de la transmigration, il a plu à la bonté divine, en cette dix-neuvième année de notre gouvernement pastoral, de faire cesser notre exil et de nous reconduire dans la maison de nos pères. Ou plutôt, puisque nous parlons d'anniversaire, nous nous répandons en actions de grâces envers le pasteur suprême, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a daigné ratifier par tant de faveurs et de bienfaits la concession que son vicaire nous a faite à cause du quinzième centenaire révolu depuis le trépas de notre grand docteur. Le jubilé par-

(1) Bâti près de la Cathédrale, ce palais, après le ralentissement de la persécution révolutionnaire, avait été affecté au logement des préfets. On raconte à ce sujet un bon mot de Mgr de Pradt, évêque de Poitiers, lequel dînant un jour avec Napoléon I^{er} à l'hôtel de la Préfecture, c'est-à-dire dans l'ancien palais épiscopal, fût interpellé brusquement par l'Empereur : « Où demeurez-vous, M. l'Evêque ? » — « En face de ma maison, Sire, » répondit le prélat.

ticulier à notre Eglise aura justifié son nom et porté des fruits de toute manière, selon qu'il est écrit dans les saints livres : « L'homme rentrera » dans ses possessions et reviendra au berceau de sa famille, parce que » c'est le jubilé : » *Revertetur homo ad possessionem suam et rediet ad familiam pristinam : quia jubilæus est* (1). En particulier « les habitations » sacerdotales qui n'auront pas été recouvrées jusque-là, retourneront à » leurs maîtres dans le jubilé : » *Ædes levitarum, si antea non redemptæ fuerint, in jubilæo revertentur ad dominos* (2). Cette année aura donc eu pour nous à tous les points de vue, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, le caractère d'une année de relâche et de réparation : *Annus remissionis ac verissimi jubilæi.* » P. 259, 260.

L'homélie prononcée par l'évêque de Poitiers à l'occasion du vingtième anniversaire de sa promotion à l'épiscopat, le 27 septembre 1869 (quelques semaines avant l'ouverture du Concile), reflète les préoccupations et les sentiments qu'avait excités dans son âme la lecture du livre intitulé : *Du Concile et de la paix de l'Eglise*. Ce discours veut être attentivement médité, plusieurs mots portent coup. L'orateur répond victorieusement d'avance à de vieilles objections qui se reproduiront pendant le concile, et enseigne avec éloquence la vérité qui sera plus tard définie. Les passages suivants offriront, à ce double point de vue, un vif intérêt aux lecteurs de la *Revue* :

« Mais si le jour de la consécration de l'évêque l'emporte en dignité et en excellence, celui de son élection qui en est le prélude nécessaire, tient le premier rang dans l'ordre des faits.

« Ce que la conception est à la naissance, on peut dire que l'élection l'est à la consécration. Nul n'est légitimement susceptible de recevoir le caractère divin de l'épiscopat, s'il n'a été régulièrement désigné à l'imposition des mains qui le confère. Or, ni le choix de tel ou tel homme, ni la mission vers telle ou telle portion du troupeau ne pro-

(1) *Lévit.*, XXV, 10.

(2) *Ibid.* 31, 32.

vient directement de Dieu. La détermination de la personne aussi bien que du territoire appartient essentiellement au vicaire de Jésus-Christ, au successeur du prince des apôtres. Nulle institution canonique n'est valable que par lui ou moyennant son assentiment. Et il faut plaindre ces écrivains à idées préconçues, qui, pour le triomphe d'une opinion dépourvue de consistance, se livrent au travail le plus triste et le plus ingrat, s'en vont chercher au dehors des grands patriarcats fondés par l'autorité de saint Pierre, quelques métropoles inférieures dans lesquelles le pouvoir d'institution épiscopale aurait existé à côté des Pontifes Romains, en dehors d'eux et de leur consentement, quoique pourtant, ajoute-t-on, sous leur dépendance. Des allégations si incohérentes et si gratuites pourraient-elles jamais infirmer le témoignage de toute la tradition qui nous dit, par les grands docteurs de l'Orient comme de l'Occident, que « pour le précieux avantage de l'unité, Pierre a dû être mis au-dessus de tous les apôtres, et que seul il a reçu les clefs du royaume des cieux, pour être communiquées ensuite aux autres. » C'est le langage de saint Optat de Milève..... Et quelles paroles plus décisives que celles de saint Léon-le-Grand : « Si Jésus-Christ a voulu que les autres princes de l'Eglise eussent quelque chose de commun avec Pierre, c'est uniquement par lui qu'il leur a donné ce qu'il ne leur a pas refusé. En voulant que le ministère évangélique s'étendit à tous les apôtres, il a commencé par le placer principalement dans Pierre, chef de tous les apôtres, de manière que les dons divins se sont répandus sur tout le corps en découlant de Pierre qui en est comme la tête (1). »

(1) Ces paroles de saint Léon nous semblent suffisantes pour trancher la question de l'origine de la juridiction épiscopale dans le sens le plus favorable au Souverain Pontife et suivant la doctrine des théologiens les plus romains ; doctrine d'ailleurs vers laquelle semble incliner d'avantage Mgr Pie, à en juger par les raisons qu'il apporte pour démontrer la nécessité de l'institution canonique des évêques par le Pape, quoique, à ses yeux, la *querelle* entre les docteurs sur la question de l'origine divine médiate ou immédiate de la juridiction épiscopale, semble *dans les mots plus que dans les choses*. Pour nous, nous regardons comme mieux fondé et plus conforme au plan divin le sentiment qui met dans le Pape la source de toute la juridiction, et qui la fait dériver de lui sur l'épiscopat auquel, du reste, il est, de droit divin, tenu de la communiquer. Les raisons apportées par le jésuite Laynez, au concile de Trente, et par d'autres théologiens éminents en faveur de cette doctrine, nous paraissent assez concluantes pour nous la faire embrasser.

Voilà la vérité, contre laquelle ne prévaudront ni les sophistications de l'histoire, ni les misérables subtilités d'un faux rationalisme. »

Ayant fait justice de la thèse soutenue par l'auteur du *Concile et de la paix dans l'Eglise*, l'évêque de Poitiers, dans un autre paragraphe, se fait gloire de reconnaître et de proclamer sa dépendance et sa subordination envers l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, comme son obéissance et sa soumission à l'autorité doctrinale et législative de l'évêque de Rome qui est, dans un sens très-vrai, l'évêque de l'Eglise universelle. « Ici encore, dit-il, écartons les vaines disputes, et attachons-nous à la tradition générale, à la croyance moralement unanime de la grande famille chrétienne. » C'était assez clairement répudier le gallicanisme, et proclamer que la doctrine ultramontaine était la croyance générale de l'Eglise. Abordant ensuite l'objection tirée de la puissance de juger conférée aux évêques, lesquels, disait-on, ne peuvent exercer leur judicature qu'à la condition de pouvoir, s'ils le trouvent bon, se prononcer contrairement aux décisions du juge supérieur, le successeur d'Hilaire s'écrie dans une sainte indignation :

« Est-il donc besoin de suer sur plus de deux fois cinq cents pages pour parvenir à accorder ces deux choses ? Et l'évêque est-il dans l'alternative ou de quitter son siège de juge, ou de traduire à son tribunal le juge suprême ?

« Et d'abord, si Bossuet a pu dire des évêques que, « pasteurs à l'égard des peuples, ils sont brebis à l'égard de Pierre, » pourquoi ne dirai-je pas qu'en exerçant le jugement envers les peuples, ils sont soumis eux-mêmes au jugement de celui que Jésus-Christ a chargé de confirmer ses frères ? Est-ce que le juge subordonné perd pour cela sa qualité de juge (1) ? Mais disons mieux.

(1) En France, les magistrats de la Cour d'appel, obligés de se prononcer conformément à l'arrêt rendu par la Cour de cassation (chambres réunies) sur un point de droit soumis une seconde fois à son examen, ces magistrats, dis-je, cessent-ils d'être juges, parce qu'ils sont contraints de conformer leur sentence à celle de juges supérieurs ?

« Est-ce qu'il n'a pas été cent fois établi que les évêques, dispersés sur leurs sièges, font l'office de juges en première instance quand ils parlent avant le Pape? Première façon pour eux d'accomplir leur mission : *Episcopum oportet judicare*. Est-ce qu'il n'est pas reconnu que le jugement des évêques, assemblés en Concile sous l'autorité du Chef de l'Eglise qui a soumis une question à leur examen et à leur délibération, est un jugement souverain et irréfragable dès là qu'il est accepté du Pontife romain, conjointement avec lequel ils exercent dans ce cas la judicature suprême (1) ? Deuxième façon d'exercer leur emploi : *Episcopum oportet judicare*. Enfin, si le Pontife et juge suprême, par un droit et souvent par une nécessité que personne ne conteste, a été dans le cas de rendre sa sentence solennelle, de promulguer sa constitution décrétale avant le concile et en dehors du concile, est-ce qu'il n'a pas été surabondamment expliqué par nos théologiens français comme par ceux des autres nations, en particulier par l'immortel archevêque de Cambrai, que les évêques alors soit assemblés, soit dispersés, encore qu'ils ne prétendent aucunement exercer sur la déci-

(1) Il est bien vrai de dire que les Evêques rassemblés dans un Concile présidé par le Pape, exercent avec lui la judicature, mais la judicature épiscopale est et demeure toujours une judicature inférieure et subordonnée à celle du Pape, laquelle seule, étant et continuant d'être souveraine, imprime à la décision, prise d'un commun accord par lui et par les évêques, le caractère de la souveraineté. En d'autres termes, la décision conciliaire est suprême, mais les facteurs y apportent leur valeur afférente : le Pape sa valeur souveraine et indépendante, les Evêques leur valeur dépendante et subordonnée. Telle est bien, du reste, la doctrine de Monseigneur Pie, ainsi qu'il appert clairement du passage suivant des Entretiens synodaux de 1867 : « Ni l'annonce, ni la tenue même du Concile ne suspendent l'autorité nécessaire et souveraine du Chef de l'Eglise. C'est encore un point qui semble oublié des nôtres, que leur langage nous montre disposés à traiter de toutes choses, comme si le Concile œcuménique donnait naissance à une souveraineté au moins temporaire..... Ce document implique une ignorance absolue de la constitution de l'Eglise. Quelque grande que soit l'autorité de l'épiscopat assemblé, ses actes n'empruntent et ne doivent le caractère de la souveraineté qu'à la présence ou à la sanction du successeur de Pierre. » P. 101. En d'autres termes, les Evêques, même en concile, n'entrent point en partage de la souveraineté pontificale. Ils jugent toujours en qualité d'inférieurs, et, si leur sentence est souveraine, c'est grâce à l'intervention du juge souverain.

sion pontificale une autorité ni supériorité juridique, s'y unissent cependant par un jugement d'adhésion, d'adhésion même raisonné et motivée qui associe réellement leur puissance judiciaire à la puissance du chef de l'Eglise (1) : ce qui constitue un jugement non pas plus certain, mais « plus plénier, » comme parle saint Léon, *pleniore iudicio*, et plus propre à triompher des résistances de l'erreur ? Troisième façon pour les évêques de remplir la fonction qui leur a été dévolue : *Episcopum oportet iudicare.* »

On le voit, l'évêque de Poitiers parle ici en théologien exposant la doctrine : tout-à-l'heure il va parler en logicien défendant la vérité et réfutant les objections qu'on lui oppose :

« Et qu'on n'allègue point que, dans ce dernier cas, la fonction de juger cesse d'être sérieuse, parce qu'elle ne s'exerce pas librement. L'indépendance du juge a-t-elle jamais consisté à pouvoir juger contre la justice et la loi ?..... Il n'y a pas de droit contre la vérité. Au même titre, quand on prétend que les Pères de Chalcédoine, par exemple, n'étaient investis de la liberté qui sied à des juges, qu'autant qu'ils pouvaient accepter ou répudier la lettre dogmatique par laquelle saint Léon explique, d'une manière vraiment divine, comme dit Bossuet, toute l'économie de l'incarnation, et condamne l'erreur d'Eutychès : ou cette affirmation n'a aucun sens, ou elle signifie que les évêques eutychiens usèrent d'un droit en rejetant effectivement la doctrine et en répudiant la lettre doctrinale de saint Léon, ce que personne n'oserait soutenir.

« Et qu'on n'incidente pas sur les mots de *sanction*, d'*approbation*, de *confirmation*, dont les conciles se sont parfois servis par rapport aux définitions pontificales. Ceux-là mêmes qui pressent et qui exagèrent la portée de ces expressions quand elles sont appliquées aux décrets des papes par les conciles, sont les premiers à en mitiger le sens

(1) Les Evêques, à la réception d'un décret infallible du Pape, doivent y adhérer comme les simples fidèles ; mais cette adhésion émane de vrais juges qui, en adhérant, ne se dépouillent pas de leur qualité de juges, et qui exercent en même temps un acte d'autorité judiciaire ni égale, ni supérieure, mais subordonnée à celle du Pape.

quand il s'agit de l'approbation et de la confirmation données aux conciles par les papes, ou bien encore données par les conciles subséquents aux conciles antérieurs. »

Enfin, arrivant à l'objection dans laquelle réside tout le venin de l'erreur gallicane, condamnée comme hérésie par le Concile du Vatican, Monseigneur Pie la foudroie de ses éloquents paroles :

« Qu'on ne se retranche pas à nous dire que les définitions pontificales, sujettes par elles-mêmes à l'erreur, obtiennent cependant la prérogative de l'infaillibilité à l'aide de l'assentiment au moins tacite des évêques dispersés. O Pierre, toujours siégeant sur la chaire apostolique, toujours vivant dans vos successeurs ; ô vous sur le fondement de qui a été bâtie l'Eglise, avec l'assurance que les puissances de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle ; ô vous à qui ont été données les clefs du royaume céleste ; ô vous à qui il a été déclaré que toutes vos sentences rendues sur la terre seront ratifiées dans les cieux ; ô vous pour qui Jésus a prié afin que votre foi ne défaille pas et que vous confirmiez celle de vos frères ; jamais, non jamais je ne ferai ni à la promesse de Jésus, ni à l'assistance de l'Esprit-Saint, ni à ma raison, ni à mon bon sens, cet outrage de croire que quand vos lèvres rendent un oracle doctrinal, c'est de mon silence et du silence de mes frères que cet oracle va recevoir une valeur d'infaillibilité qu'il ne tiendrait pas de la promesse et de l'assistance divine.

« O Pierre, la sentence doctrinale proférée du haut de votre chaire sera toujours accueillie de moi comme une règle de ma croyance. En cela, je serai fidèle aux vrais sentiments de la France chrétienne, comme à ceux du reste de la chrétienté. » P. 466, 467, 468, 469.

On aime à rapprocher ces lignes du décret conciliaire qui, dix mois plus tard, définissait la vérité si éloquemment soutenue et condamnait l'erreur si vaillamment combattue par le successeur de saint Hilaire ; et on félicite Monseigneur Pie d'avoir cru et enseigné d'avance la vérité professée par l'Eglise, sans avoir eu besoin d'attendre une définition ex-

presse, et surtout sans avoir été dans la pénible obligation de se rétracter. Quelque méritoire que puisse être la rétractation de l'erreur, mieux vaut, certes, la profession constante de la vérité. On se réjouit d'avoir toujours pensé comme l'Eglise, et il est douloureux d'avoir momentanément ouvert, même de bonne foi, son intelligence au souffle empoisonné de l'erreur.

Je laisse de côté quelques autres homélies, pour arriver à celle qui clôt dignement le volume et qui fut prononcée le 16 octobre 1870, à la fin de la neuvaine au Sacré-Cœur de Jésus, célébrée à l'intention de l'Eglise et de la France.

L'évêque de Poitiers, si catholique et si Français, était alors sous le coup poignant de deux douleurs profondes : l'invasion de Rome par les Piémontais, l'invasion de la France par les Prussiens. Que faire au sein de cette double épreuve, sinon de prier et de frapper à la porte du cœur de Jésus, avec l'espoir d'être plus sûrement exaucé ? Et à ce propos, comme toujours, l'illustre prélat, tenant à instruire ses auditeurs, les initiera à la théologie de la dévotion au Sacré-Cœur.

« Le cœur de Jésus est ce qu'il y a de plus excellent dans la création. C'est la partie la plus noble de l'humanité du Verbe fait chair. Dans notre organisation même physique, le cœur est tout : qu'il fonctionne d'une façon anormale, la vie est un danger ; qu'il cesse de battre, l'homme aussitôt cesse de vivre. Pareillement dans l'ordre moral, c'est par le cœur que nous sommes quelque chose. C'est le cœur qui donne aux pensées, aux actions, aux intentions, leur valeur bonne ou mauvaise. Le bien, c'est ce qui sort du bon trésor de notre cœur : *De bono thesauro cordis sui profert bonum* (1). Ce qui constitue le mal, ce sont les mauvaises dispositions du cœur : *De corde exeunt cogitationes malæ* (2) : Aussi, tandis que l'œil de l'homme s'attache et s'arrête aux apparences extérieures, Dieu ne regarde que le cœur : *Dominus autem*

(1) *Luc*, vi, 45.

(2) *Matt.*, xv, 19.

intuscor (1). Dans le langage de tous les peuples....., le cœur a toujours signifié le courage, la vertu et surtout l'amour. Après que la tombe nous a arraché un être chéri, nous croyons le posséder encore tout entier, si nous possédons son cœur. Cette partie, en se détachant du reste du corps, semble ne rien perdre d'essentiel.

« Or, cela posé, quel culte ne devons-nous pas au cœur de Jésus ! Physiquement, ce cœur a été l'organe principal d'une vie à la fois divine et humaine (2) ; ce cœur a élaboré, l'une après l'autre, toutes les gouttes du sang rédempteur, il a distillé et distille chaque jour toutes les gouttes du calice eucharistique. Et si le cœur matériel de Jésus est déjà digne d'honneur, qu'est-ce si nous considérons ce cœur comme le siège de son amour, comme le principe de ses inspirations ? Quand j'adore le cœur de Jésus, j'adore ce transport de charité qui a porté le Verbe de Dieu à s'offrir comme victime pour notre rachat ; j'adore cet amour qui a retenu un Dieu pendant neuf mois dans le sein de Marie, qui l'a fait naître enfant à Bethléem, qui l'a attaché à la croix ; cet amour qui le retient nuit et jour sur les autels ; cet amour qui s'épanche du ciel ou du tabernacle, et qui se répand dans les cœurs.....

« O vous qui ne me permettez qu'à peine de vénérer le cœur de Jésus, que me laissez-vous donc de lui, puisque le cœur de Jésus, c'est tout Jésus ? Défendez-moi de penser à Jésus, d'aimer Jésus, d'honorer Jésus, si vous me défendez d'aimer et d'honorer son cœur, car ôtez-lui son cœur, il ne sera plus Jésus pour moi. Mais, prenez garde, vos censures ne sauraient m'arrêter. J'ai en ma faveur l'autorité de l'institution même de Jésus..... Voici qu'au jour même de sa mort, et après ce grand cri dans lequel il avait rendu l'esprit, Jésus, se survivant à lui-même, pourvut à l'accomplissement d'un dernier oracle. Que vois-je ? le côté de Jésus ouvert et son cœur offert aux regards des hommes pour être l'objet de leurs adorations et de leur amour !..... Voilà, mes frères, le fondement premier et le premier établissement de la dévotion au cœur de Jésus. Et si, nonobstant les témoignages qui nous montrent sur tout le parcours des siècles chrétiens une école de

(1) I. Reg., xvi, 17.

(2) Vie divine, quant à la personne du Verbe unie à la nature humaine, vie humaine, quant à l'humanité qui seule a le cœur pour organe.

fervents adorateurs, d'amants passionnés de ce cœur glorieux, si, dis-je, le culte du Sacré-Cœur ne prend qu'en ces derniers âges sa forme plus explicite, son développement doctrinal et liturgique, nous y voyons un progrès providentiel, un épanouissement d'amour annoncé par les prophètes. « Il y aura dans les derniers jours, avait dit Zacharie, une « fontaine ouverte à tous les habitants de Jérusalem (1). » Cette source jaillissante, c'est le cœur de Jésus proposé plus authentiquement à la religion des peuples et ravivant dans les âmes des élans nouveaux d'ardeur et de piété. » P. 609, 610, 611, 612.

Ayant ainsi parlé du cœur de Jésus, l'orateur sacré parle du cœur de l'homme, met en présence ces deux cœurs, puis il termine ainsi cette homélie qui contient vraiment le mot propre et suffisant sur le culte du Sacré-Cœur :

« C'est ainsi, M. T. C. F., que le christianisme est vraiment la religion des cœurs, et que le culte du Cœur sacré de Jésus est vraiment le sommaire substantiel de tout le christianisme. Celui qui habite au ciel une lumière inaccessible, voulant se rapprocher de nous, se proportionner à nous, se mettre à notre niveau, à notre portée, a pris notre nature, notre chair, il s'est fait homme, et étant homme, il a eu un cœur. Et nous aussi, quoique sortis du néant, quoique pétris de boue, nous avons reçu et nous portons en nous un cœur. Et voilà le Créateur et la créature, le ciel et la terre, cœur à cœur ! Et voilà toute la religion se résumant dans ce cœur-à-cœur de Dieu et de l'homme !

« Oh ! disons-le donc avec l'Eglise dans l'invitatoire d'un des plus anciens offices du Sacré-Cœur : *Deum erga nos apponentem cor suum, venite adoremus* : Dieu, en la personne de Jésus, son Fils, apposant son cœur sur notre cœur, venez et adorons-le. » P. 613, 614.

C'est ce que l'évêque de Poitiers se proposait de faire en ce même jour. Entendons ses derniers accents, qui sont un éloquent témoignage de son double amour pour l'Eglise et pour la France :

« Nous sommes, dit-il, les citoyens d'une grande nation qui est la

(1) *Zach.*, XIII, 1.

France, nous sommes les enfants d'une société plus grande encore et plus haute qui est l'Eglise. Or, à l'heure présente (c'était en octobre 1870), la France traverse une des phases les plus calamiteuses de son existence quatorze fois séculaire. A l'heure présente, l'Eglise aussi porte une des plus cruelles et des plus délicates épreuves qui puissent lui être infligés : par un attentat sacrilège, où la lâcheté, la violence et l'hypocrisie se donnent la main, son chef est dépossédé des garanties indispensables que la Providence lui avait surnaturellement ménagées ; on l'a dépouillé de la souveraineté humaine, qui est le seul gage régulier et suffisant de son indépendance religieuse. Mes frères, je vous l'ai dit et je vous le redirai bientôt : le crime du monde moderne, le crime qui nous attire de si cruels châtimens, n'est ni le crime privé, ni le crime domestique : c'est le crime public, le crime social, le crime national. Elevons donc nos bras, élevons nos voix, élevons nos cœurs vers le cœur de Jésus, pour lui faire notre consécration personnelle, domestique, nationale. Promettons-lui de travailler à sa gloire et de le faire régner non seulement dans notre conscience, non seulement dans notre maison, mais, chacun selon nos forces, dans la société publique à laquelle nous appartenons, dans la France, qui ne serait plus la France le jour où elle ne serait plus la nation chrétienne par excellence. » P. 614, 615.

N'avais-je pas raison de dire que l'idée dominante de l'évêque de Poitiers, l'idée qui revient à chaque instant sur ses lèvres ou sous sa plume, c'est l'idée du règne social de Jésus-Christ, ou de la subordination des sociétés à l'ordre surnaturel et divin ?

Disons quelques mots encore sur les allocutions semées çà et là comme de gracieuses fleurs, dans ce sixième volume, grand et beau jardin dont nous avons déjà admiré les arbres majestueux et les arbustes verdoyants.

La première allocution du volume a trait à une bénédiction d'orgues. On y trouvera des considérations intéressantes sur la musique des anciens, sur l'orgue, le roi des instruments religieux. Après cela, le successeur de saint Hilaire

tient à commenter une parole de son docteur de prédilection.

« Le même mot latin qui signifie les orgues, signifie aussi les organes : *organa*. Et en effet, dit le grand évêque, le corps humain est aussi un merveilleux instrument de musique ; et, si tous nos membres, si toutes nos facultés, si toutes nos puissances, par la justesse de leurs mouvements, par l'harmonie de leurs opérations, chantent les airs qui plaisent au Seigneur, c'est le plus magnifique orchestre qui puisse se faire entendre : *Organa autem scriptura esse significat humana corpora; quorum honestis motibus, et concinentibus operationibus, quæ Deo placita sunt, psallimus* (1). » P. 12, 13.

L'orateur part de là pour engager les auditeurs à produire dans leur clavier vivant, avec les tiroirs et les trésors d'harmonie qu'ils possèdent, sous le souffle de l'Esprit-Saint, un beau, un grand, un vaste concert.

L'allocution prononcée à la suite de la bénédiction d'une chapelle domestique, est à la fois d'une haute doctrine, et d'une grâce parfaite. Je me bornerai à la citation de ce délicieux fragment :

« Votre maison, Monsieur le marquis, est l'une des gloires comme l'une des richesses de cette province.... Pour moi, je vous remercie de la joie que vous m'avez ménagée aujourd'hui. Ce sera l'un de mes plus chers souvenirs d'avoir laissé le long de ces vallons qu'ont foulés tant de fois mes pas d'enfant, un autel consacré par des mains auxquelles il eût été difficile de présager que ce ministère était réservé ; trop heureux d'avoir pu, par ces larges effusions du chrême et des bénédictions qu'il contient, acquitter la dette de tant de fleurs dérobées à vos prairies, de tant de courses furtives à travers vos champs, vos bruyères et vos forêts ! » P. 317.

Que de doctrine et de grâce encore dans cette autre allocution prononcée dans l'église de Pontgouin, paroisse où est né et fut baptisé Monseigneur Pie !

(1) *Tract. in Psalm., cxxvi, 7.*

« C'est ici que, comme vous tous, mes frères, j'ai reçu le bienfait divin par excellence, la grâce du baptême; c'est ici que, comme vous, je suis entré dans la famille de Dieu, en devenant frère de Jésus-Christ, membre de son Eglise, et en acquérant le titre d'héritier de la vie et de la félicité éternelle ! noblesse qui est au-dessus de toute noblesse, fortune qui est au-dessus de toute fortune, espérance qui est au-dessus de toute espérance, gloire qui est au-dessus de toutes les gloires.

» Mais le don céleste qui est départi à toute créature humaine par la régénération baptismale, est susceptible d'accroissement. Au caractère du simple chrétien peuvent se rajouter d'autres caractères également indélébiles. Pour tout baptisé qui reçoit l'onction du chrême et l'imposition des mains du pontife, il y a un second caractère, celui de soldat de Jésus-Christ. Alors on n'appartient pas seulement à la famille; on est incorporé à la milice chrétienne, et l'on occupe un rang plus éminent dans la royauté des âmes.

« Puis, pour tout chrétien confirmé qui est introduit dans le sanctuaire, il y a un troisième caractère, celui de ministre des autels. Et cet état sublime comporte des degrés divers. Le sacerdoce qui s'ébauche dans l'ordre des lévites, qui se produit dans l'ordre des prêtres, s'achève et se couronne dans l'ordre des pontifes..... » P. 319, 320.

Quelques jours avant ces deux dernières allocutions prononcées coup sur coup, l'évêque de Poitiers avait adressé quelques paroles d'adieu au clergé de sa ville épiscopale, à la veille de son départ pour le concile, le 24 octobre 1869. Ne dirait-on pas qu'il avait comme un secret pressentiment de ce qui a eu lieu ?

« Le monde est gravement malade, disait-il; le Concile, qui est le remède suprême au mal du monde, n'aboutira point sans labour. Les attaques du dehors sont prévues et inévitables; ce n'est point de celles-là que nous devons être effrayés. Les plus redoutables embarras, comme aussi les plus tristes, sont ceux qu'amènent au dedans les erreurs et les ténacités de plusieurs: » P. 309.

C'est dans cette même allocution que l'évêque de Poitiers n'hésite point à déclarer que les deux volumes de l'ouvrage

récent d'un prélat dont il honore la personne; mais dont il déplore l'aveuglement, méritent d'être notés de toutes les censures théologiques les plus graves, en deçà de la note formelle d'hérésie.

« Et je ne crains point, ajoute-t-il, que ni le Saint-Siège ni le Concile donnent tort à ce jugement, ou plutôt, je suis assuré d'avance que, le Concile enseignant les doctrines opposées à celles de ce livre, l'auteur abandonnera et désavouera ces erreurs par l'acceptation pure et simple des affirmations et des définitions de l'Eglise assemblée.... »

Cette certitude s'est réalisée : le Concile s'est prononcé expressément et définitivement, et l'auteur du livre s'est soumis, avec une grande édification, à la décision conciliaire.

Dans un autre passage du même discours, monseigneur de Poitiers gémit sur un immense scandale qui venait d'avoir lieu, « sur une chute hélas ! trop prévue, car elle était la suite logique, sinon inévitable des erreurs où l'on se complaisait, où l'on s'obstinait (1). »

« Je parle d'obstination, reprend l'évêque, et c'est la vérité qu'un trop grand nombre de ceux qui se disent les nôtres, « siègent dans les ténèbres » *in tenebris sedent*. D'être dans les ténèbres, c'est déjà un mal, et, pour ceux qui y sont, c'est un sort digne de pitié ; mais le comble, c'est de s'y plaire, c'est d'y prendre séjour et de vouloir s'y fixer. Nous en avons un exemple, ces derniers jours, dans le manifeste éclatant qu'une revue, d'ailleurs catholique, a publié à propos du Concile (2), et où l'on s'opiniâtre à parler des questions les plus actuelles et les plus importantes, absolument comme si, depuis quatre-vingts ans, le Saint-Siège et l'épiscopat n'avaient rien dit, ou comme si les décisions dogmatiques et les enseignements de l'Eglise n'obligeaient point les intelli-

(1) Le P. Hyacinthe était sorti de son couvent et avait fait sa triste protestation du 20 novembre 1869.

(2) Le *Correspondant*, livraison du 10 octobre 1869, article intitulé : Le Concile, publié au nom du conseil de la rédaction.

gences. Certes, celui qui est tombé a été, en fait, plus loin que ces écrivains : cependant, comment ne pas voir qu'ils suivent la même route, et que... les ténèbres sont un acheminement à la mort ? *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent.* »

Rappelant ensuite qu'un des plus illustres champions de la cause religieuse avait dit, dans un discours immortel, ce qu'il faudrait penser d'un homme qui serait assez brutal pour abuser de sa force contre la faiblesse, et qui s'oublierait à frapper une femme ; et répétant ces paroles de l'orateur, qui firent tressaillir toute l'assemblée : « l'Eglise est plus qu'une femme, c'est une mère », l'évêque de Poitiers s'écrie :

« Voilà un de ces traits qui éterniseront la reconnaissance dans nos cœurs.

« Mais, qu'on me permette de le dire à mon tour, il y aurait une femme, une mère plus à plaindre que celle qui aurait été frappée, dans un accès de violence par un enfant grossier. Je m'explique.

« Supposez des fils doués d'une véritable distinction, lesquels, se plaçant en face de leur mère, font usage de toutes les ressources de leur esprit et de leur éducation pour voiler sous l'enveloppe de la convenance et de la courtoisie la critique la plus aigre, la plus gratuite et la plus incompétente de ses sentiments, de ses pensées et de ses actes, et qui, avec des protestations de respect et de soumission, lui font sur toutes choses la leçon la plus téméraire et la plus blessante. La pauvre mère, qui a l'esprit assez délié pour tout comprendre, le cœur assez délicat pour tout sentir, se fait un devoir de garder le silence ; sa tendresse lui interdit d'aggraver le tort de ses fils en leur montrant à quel point elle en a le sentiment, et son cœur lui permet encore moins de laisser apercevoir aux étrangers l'étendue et la vivacité de cette douleur domestique..... »

« Oui, j'ose le dire, cette mère serait plus malheureuse et plus à plaindre que l'autre.

« Or, à l'heure présente, Messieurs, cette mère est l'Eglise.

« Fasse la bonté de Notre-Seigneur et la vertu du prochain concile que ces fils, devenus un sujet d'affliction, soient enfin éclairés et viennent à résipiscence ! Jusque là nous devons accepter des luttes doulou-

reuses, mais nécessaires. Il faut que toutes les équivoques soient levées, il faut que les ombres et les ténèbres soient écartées, pour que nous marchions ensuite d'un pas commun dans les voies de la paix : *Illuminare his qui in tenebris et umbrâ mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.* »

C'est en ces termes énergiques et mesurés à la fois que Monseigneur Pie, avant son départ pour Rome, exhalait les tristesses de son cœur, au sujet des écrits du parti catholique-libéral. Le doux et tendre pontife sentait de plus en plus le besoin de combattre les erreurs de ce parti; il appelait de ses vœux les décisions conciliaires qui devaient les condamner, et ramener sous le drapeau du Saint-Siège les hommes honorables d'ailleurs, qui, séduits par des mots trompeurs, avaient arboré la bannière du libéralisme, en croyant arborer le drapeau de la vraie liberté.

Enfin, à son retour du concile, où il avait siégé avec tant d'honneur et si noblement combattu le bon combat, le nouvel Hilaire adressait dans sa cathédrale, le 24 juillet 1870, une allocution à tous les prêtres et fidèles de Poitiers, accourus autour de lui avec l'enthousiasme de la Gaule accueillant l'ancien Hilaire « revenant du combat contre les hérétiques », *e prælio hæreticorum revertentem*, comme dit saint Jérôme. Cette allocution, où se trahit l'inquiétude du bon pasteur au sujet de la guerre qui venait d'éclater, se termine ainsi :

« Ce n'est pas l'heure d'entrer au fond des questions qui viennent d'être dirimées. Qu'il nous suffise de déclarer que les définitions du Concile œcuménique ont dès à présent une autorité suprême, et que ceux-là s'écarteraient de la foi et de l'unité de l'Église, qui n'en reconnaîtraient ou n'en accepteraient pas le caractère obligatoire. Dès aujourd'hui donc, nous déposerons au pied de l'autel le tribut de notre reconnaissance. Et quoique ce Concile, au lieu d'être parvenu à son terme, ne soit guères qu'à ses débuts, les fruits de cette première période sont trop précieux, les biens qui en naîtront seront trop considé-

rables et trop abondants, pour qu'il ne nous soit pas permis; pour qu'il ne nous soit pas commandé d'entonner déjà et de chanter du plus profond de notre cœur le cantique de l'action de grâces: *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur.* » P. 394.

Il est temps de mettre fin à cette étude trop longue, sans doute, et trop courte aussi; trop longue pour une revue mensuelle; trop courte pour faire apprécier à sa juste valeur le volume que j'avais à examiner. J'aurais voulu faire plus et mieux. Si l'on trouve que j'ai écrit avec amour et enthousiasme, je ne m'en défendrai pas; comment ne pas aimer et admirer l'évêque de Poitiers, quand on a lu ses œuvres, ou entendu ses discours? Je plains ceux-là qui se feraient un mérite de rester froids et insensibles à ses écrits ou à ses paroles. Mais je tiens à déclarer que, si j'ai pris la plume en cette circonstance, ç'a été avec une conviction réfléchie et raisonnée; et je ne crains pas d'ajouter, appuyé sur ma propre expérience et sur celle d'autrui, que l'étude des œuvres de Monseigneur Pie est une des études les plus profitables que l'on puisse faire à notre époque. Je ne connais pas pour ma part, de livres récents, écrits en notre langue, qui contiennent plus de vérités en opposition directe avec les erreurs actuelles, plus de réponses exactes à toutes les questions qui préoccupent les esprits élevés, plus de hautes considérations, propres à nourrir et à développer l'intelligence, plus de pages, en un mot, où le surnaturel soit aussi nettement affirmé, aussi clairement exposé et aussi énergiquement vengé contre les attaques du naturalisme, qui est l'antipode du christianisme, *religioni christianæ per omnia adversans* (Conc. Vat.), et qui pousse les sociétés à leur ruine. Recommander les livres de Monseigneur de Poitiers, ce n'est pas faire acte d'ami, c'est faire acte de bon catholique et de bon citoyen; aucun lecteur sérieux des œuvres du grand évêque ne me démentira.

Henry SAUVÉ,

Chanoine de l'Église de Laval.